

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOSEPH ZAYED, président

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
DE PARC ÉOLIEN DE CARLETON-SUR-MER
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 18 octobre 2006 à 19 h

Salle de l'O.T.J.

106, route 132

Carleton-sur-Mer

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2006

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DU CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE LA RADIO	1
Mme Suzanne Lamarre	
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	6
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme JUDITH BÉRUBÉ	10
M. BOB EICHENBERGER	25
M. BERTRAND BOUCHARD	36
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉSENTATION D'HYDRO-QUÉBEC	41
M. Daniel Barville	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme REINE DEGARIE.....	49
M. BERTRAND BOUCHARD	62
M. RÉAL BERNARD.....	73
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	79
MOT DE LA FIN	84

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir mesdames et messieurs bienvenue à cette troisième et dernière séance de la première partie d'audience publique relative au projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer par Cartier énergie éolienne inc.

10

Je rappelle à ceux qui se joignent à nous pour la première fois qu'il s'agit pour cette première partie de l'audience de poser des questions. La Commission est à la recherche de faits et d'informations.

15

Toute personne qui désire poser des questions peut dès à présent s'inscrire au registre en arrière de la salle et à chaque inscription, il y aura possibilité de poser deux (2) questions. Toutes les questions sont adressées à la présidence, aucun échange direct entre les personnes-ressources, le promoteur et les participants. Et s'il vous plaît, pas de longs préambules.

20

La Commission pourra intervenir en tout temps, et la Commission ne tolérera aucune forme de manifestation de la salle envers quiconque.

25

Ce soir, ce sera une soirée assez particulière, puisque nous allons débiter dès à présent par une présentation, une courte présentation de madame Suzanne Lamarre du Conseil consultatif canadien de la radio sur les effets des éoliennes sur les ondes et sur la captation des ondes.

30

Alors madame, nous vous écoutons.

PRÉSENTATION DU CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE LA RADIO

35 **PAR Mme SUZANNE LAMARRE:**

Bonsoir. Merci, monsieur le Président. J'aimerais d'abord vous remercier ainsi que la Commission de nous permettre de faire cette présentation.

40

L'impact des éoliennes sur la propagation des ondes électromagnétiques n'en est pas un qui vient instinctivement à l'esprit. Ces ondes font cependant partie du quotidien, autant personnel que d'affaires, notamment grâce au téléphone cellulaire, à la radiodiffusion, aux

communications de protection civile et aux liens avec les satellites, pour ne mentionner que ces services. J'espère donc que vous conviendrez qu'il est important d'en tenir compte.

45

D'abord deux (2) précisions d'ordre disons administratif. Le Conseil consultatif canadien sur la radio ou le CCCR, expression que je vais utiliser au cours de ma présentation, est une association d'associations qui représentent la plupart des secteurs de la radiocommunication au Canada, soit les fabricants, les entreprises de télécommunications et fournisseurs de services, les exploitants de réseaux, les radiodiffuseurs, les exploitants de réseaux radio servant à la sécurité publique et nationale ainsi que les utilisateurs de ces services.

50

Il fournit des conseils généraux d'expert technique au gouvernement du Canada et à l'industrie, sur toutes les questions touchant la gestion et l'utilisation du spectre de fréquence radio du Canada.

55

Deuxième précision! Si le logo de Radio-Canada est aussi présent sur les diapos, c'est que Radio-Canada a préparé et donne cette présentation au nom du CCCR. Monsieur François Gauthier, directeur du service de systèmes de diffusion et d'ingénierie de fréquences aux technologies de Radio-Canada est aussi le président du groupe de travail conjoint sur les effets potentiellement dommageables des éoliennes du CCCR.

60

Donc sautons dans le vif du sujet! Les services de radiocommunication et de radiodiffusion peuvent être affectés par les éoliennes, principalement à cause de leur dimension, on parle des éoliennes évidemment, de leur nombre, des matériaux dont elles sont faites, de leur disposition sur le terrain, de leur orientation et de la vitesse de rotation des pales.

65

À ces facteurs se combinent ceux de l'environnement de radiocommunication et ceux de l'environnement géographique. Les facteurs de radiocommunication à considérer sont l'emplacement des émetteurs et des récepteurs, la fréquence des signaux, la directivité des antennes utilisées et des caractéristiques de propagation ou, si vous préférez, de déplacement des ondes.

70

Les facteurs géographiques quant à eux sont les obstructions topographiques, les positions relatives, et ceci est très important, entre les éoliennes, les émetteurs et les récepteurs.

75

Les services de radiocommunication à risque sont les liaisons hertziennes, les liaisons satellite, les radars, les stations de radiodiffusion AM, FM et télé, mais principalement télévision et AM, les services de radiocommunication privés.

80

Une image valant mille (1000) mots, mon temps étant compté, voici un exemple visuel de ce qui se passe pour un signal de télévision! Alors j'attire votre attention sur le premier dessin en haut à gauche, et pour vous aider à mieux visualiser le problème, vous pouvez, dans une certaine mesure, comparer une source électromagnétique à une source lumineuse.

85

100 Alors on conçoit alors assez facilement que si une source lumineuse ou électromagnétique fait face à un objet physique, il va y avoir une zone d'ombre à l'arrière de l'obstacle en question, et c'est ce qu'on illustre par le premier dessin en haut. Évidemment plus on est près de l'obstacle, plus la zone d'ombre, en fait le niveau d'ombre est important, et plus on s'en éloigne, plus il se réduit.

95 De la même façon, deuxième dessin au milieu, s'il y a un édifice entre l'antenne de télévision et un poste de réception de télé, il y a une zone ombragée sur la diapo ici à l'intérieur de laquelle cette réception ne sera pas possible ou sinon, elle sera très difficile.

100 Finalement, le dessin un petit peu plus élaboré que vous avez à droite, si le signal télé est émis dans plusieurs directions par son antenne de transmission, il va donc rencontrer des obstacles topographiques, par exemple une montagne, des structures comme celles des éoliennes, et ceci va générer des réflexions parasites. Des réflexions parasites qui se traduisent par l'apparition d'images fantômes.

105 À gauche, vous avez l'image originale et à droite, vous avez l'image qui souffre de ce type de réflexion parasite.

105 Je vous en donne un autre exemple un peu plus dramatique qui est pas du tout agréable à regarder, et vous allez changer de poste, et en autant qu'on est concerné, ce n'est pas une bonne idée!

110 Si je vous parle d'abord d'impact sur la radiodiffusion, c'est parce que ce sont les radiodiffuseurs qui, à l'automne 2004, ont soulevé cette question auprès d'Industrie Canada. Pour la petite histoire bureaucratique, sachez que le département de gestion de spectres des télécommunications d'Industrie Canada est responsable de l'allocation des fréquences et de l'octroi de licences pour ces fréquences pour tout le Canada.

115 Un sous-comité du comité consultatif technique sur la radiodiffusion qui n'a pas de lien de parenté avec le CCCR a, entre 2004 et 2005, produit un document intitulé "Détermination de la zone de coordination entre les systèmes de radiocommunication et les parcs éoliens". Le document a été déposé au comité principal en septembre 2005, il est présentement, à l'automne 2006, toujours en attente de publication, Industrie Canada étant toujours à évaluer sa portée juridique.

120 Alors nous n'en sommes pas restés là. Les travaux dans cette veine se sont déplacés en mai 2006 au CCCR avec l'objectif d'élargir la documentation à tous les services de radiocommunication.

125 Pourquoi un tel document est-il nécessaire? Parce que l'industrie des radiocommunications a et est soumise à des règlements très rigoureux qui l'obligent à

coordonner l'utilisation des fréquences et le brouillage qui peut en résulter entre les différents services qui utilisent ces fréquences.

130

Maintenant que ces services doivent aussi cohabiter et ce, de plus en plus on le constate, avec les éoliennes, on voulait étendre cette notion de coordination avec les projets d'implantation de parcs éoliens. Le document explique et délimite les zones de coordination entre les services de radiocommunication dont la radiodiffusion et les parcs éoliens, sans toutefois, et j'insiste, que cela soit une obligation réglementaire. Ça s'apparente donc plutôt à des lignes directrices.

135

Soit dit en passant, le document du CCCR est complété, il sera présenté dans sa version préliminaire par le CCCR à la convention annuelle de l'Association canadienne de l'énergie éolienne la semaine prochaine à Winnipeg. Par la suite, il devra être approuvé par les comités exécutifs respectifs des deux (2) associations.

140

Maintenant, comment se déroule une coordination entre les services de radiocommunication et les projets de parcs éoliens? Dans un premier temps, le promoteur doit faire un inventaire de localisation des services de radiocommunication dans un rayon étendu de la zone prévue d'implantation du parc éolien. En tant qu'utilisateur de radiofréquences, évidemment on préfère que le promoteur ratisse aussi large que possible, mais d'un autre côté, il faut que ça demeure un rayon à l'intérieur duquel ce soit réaliste.

145

Deuxièmement, il faut déterminer les zones respectives de coordination pour chacun des services trouvés et troisièmement, si des éoliennes se trouvent dans les zones de coordination identifiées, une étude détaillée est faite pour évaluer l'impact potentiel des éoliennes sur les services de radiocommunication.

150

Une note que je tiens à apporter, c'est que de telles études pour analyser l'impact des éoliennes sur les services de radiocommunication, ces études-là découlent du champ exclusif de pratique des ingénieurs et doivent donc être faites par des membres en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec; elles doivent aussi être signées par cet ingénieur ou ces ingénieurs conformément à la Loi sur les ingénieurs et ses règlements.

155

Si l'étude démontre une dégradation significative de la qualité des signaux de radiocommunication, le promoteur doit alors proposer des solutions. Solutions parmi lesquelles on retrouve évidemment celles qu'un promoteur d'éoliennes voudra souvent éviter, c'est-à-dire le déplacement de ses éoliennes; on peut aussi remplacer les antennes de réception.

160

Et je vous ferai pas la liste de toutes les solutions, parce qu'on peut devenir aussi très très créatifs, à tel point que ça peut aller aussi loin, mais là, cette solution-là, c'est celle que les gens de radiocommunication aiment le moins, c'est-à-dire déplacer une tour de radiocommunication. C'est pas une solution qui est exclue, quoiqu'elle soit excessivement coûteuse.

165

170

Je vous passe très très rapidement cette diapo, c'est juste pour vous démontrer que lorsqu'on fait des calculs de rayon de zone de coordination, ce sont les vrais calculs qu'on fait. Ici, on l'illustre pour une seule éolienne et pour les services de transmission de télévision.

175 Rapidement ici aussi, une démonstration de l'efficacité du remplacement d'une antenne de réception, je dis bien de réception de télévision. L'antenne que vous avez chez vous, à gauche vous avez le diagramme d'une antenne qui serait omnidirectionnelle, c'est-à-dire qui ne fait aucune discrimination des signaux, peu importe d'où ils viennent. Alors dans ce cas-ci, si vous avez un signal qui vient directement de l'antenne du radiodiffuseur et un autre qui est un signal réfléchi, les fameuses réflexions parasites dont on parlait plus tôt, vous voyez qu'il bénéficie du même traitement, alors qu'avec une autre antenne plus directionnelle, on peut réussir à diminuer de beaucoup le niveau du signal réfléchi et à la limite, éliminer à ce moment-là le désagrément de l'image fantôme.

185 Pour les liaisons hertziennes, d'abord je vous précise que ces liaisons sont entre deux (2) points géographiques précis et fixes et qu'elles sont possibles, parce que les deux antennes, d'émission et de réception, se trouvent en ligne de vue. Un terme qui se compare à ce qu'on disait tout à l'heure, on peut comparer ça à des sources lumineuses, mais c'est une ligne de vue électromagnétique, mais ça se compare très très bien.

190 S'il y a une obstruction dans la zone critique de propagation, soit par la structure de base d'une éolienne, ce qui est très peu probable, ou plus réalistement par les pales en mouvement, la communication sera perturbée, c'est donc une situation à éviter.

195 Réception satellite! Même principe que le précédent, sauf que cette fois-ci, un point géographique est sur terre, l'autre est dans l'espace et que maintenant, le risque que ce soit la structure même de l'éolienne qui soit dans la zone critique de transmission est plus élevé.

200 Les stations AM de radio, toute structure métallique qui se trouve à l'intérieur d'un rayon de deux kilomètres (2 km) d'une antenne de transmission AM peut engendrer des modifications dans la propagation du signal. C'est un problème qui est connu depuis longtemps dont les solutions sont aussi connues depuis longtemps, mais on doit maintenant ajouter les éoliennes à la liste des structures à considérer.

205 Finalement, pour arriver à faire une évaluation complète de l'impact d'un parc éolien, particulièrement sur les liaisons hertziennes et les services de radiodiffusion, il est grandement souhaitable et très recommandé au promoteur de faire des campagnes de mesure des services de radiocommunication.

210 D'abord une première campagne pour évaluer l'état du service avant l'implantation du parc éolien et ensuite, une deuxième, une fois l'implantation complétée, pour vérifier l'impact effectif.

215 Ces campagnes de mesure ont aussi d'autres vertus, elles vont permettre à moyen
terme de valider les équations qui ont été développées et nous aider à développer de nouveaux
modèles de calcul, pour estimer les impacts des parcs d'éoliennes, parce qu'il faut bien se
rappeler qu'initialement, les modèles de calcul étaient développés pour une seule éolienne alors
que de plus en plus, on se retrouve avec des parcs avec un nombre élevé d'éoliennes.

220 Finalement, au fur et à mesure, ceci dit sans jeu de mot, que les mesures sont colligées,
il nous sera possible d'ajuster avec beaucoup plus de précision les zones de coordination à
considérer entre les services de radiocommunication et les projets de parcs éoliens, ce qui sera
sûrement bénéfique autant pour les promoteurs de projets que pour les opérateurs de services
de radiocommunication.

225 Monsieur le Président, si on a encore quelques minutes, si je bénéficie encore de
quelques minutes, j'ai un tout petit clip qui pourrait vous illustrer une situation réelle sur l'image
d'une station de télévision.

230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y madame.

PAR Mme SUZANNE LAMARRE:

235 Merci. Oh, on a perdu l'écran!

Bon bien, monsieur le Président, on verra si on peut solutionner le problème. Je vous
remercie de votre attention.

240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous madame.

245

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

250 J'aimerais savoir, monsieur Dufort, quel est le processus de compensation de
dédommagement ou de remédiation que vous avez planifié pour les personnes qui subiraient
des impacts à ce niveau-là?

PAR M. GUY DUFORT:

255

Monsieur le Président, je laisserais la parole à monsieur Bouchard, et monsieur Bouchard pourrait travailler aussi en collaboration avec monsieur Patrick Henn à ce sujet.

PAR LE PRÉSIDENT:

260

Très bien.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

265

Monsieur le Commissaire, comme l'a mentionné madame Lamarre, nous avons fait présentement une campagne de réception à Carleton pour valider certains points de réception avec la collaboration de Radio-Canada et nous allons faire le même genre de campagne lorsque le parc va être installé.

270

La compensation qui normalement, la première étape, ça va être de mettre une antenne s'il y a problème, de mettre une antenne plus directionnelle pour éviter et corriger le problème d'image. Si ça suffit pas, il peut y avoir d'autres systèmes, comme peut-être abonner le citoyen, si on vient pas à bout de régler le problème, au câble ou au satellite, mais seulement pour les postes qu'on va avoir perturbés.

275

PAR LE PRÉSIDENT:

Et quelle est la zone qui sera couverte?

280

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Ça, je vais laisser à monsieur Patrick Henn.

PAR LE PRÉSIDENT:

285

Très bien.

PAR M. PATRICK HENN:

290

Je veux juste être sûr de comprendre la question, la zone couverte pour le programme?

PAR LE PRÉSIDENT:

295

Oui.

PAR M. PATRICK HENN:

Probablement monsieur Bouchard!

300 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Excusez, je pensais que vous parliez de la zone couverte par l'émetteur. Donc c'est la région immédiate du parc, Carleton, Maria, dans ce coin-là.

305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si une personne résidente éprouvait des problèmes, elle contacterait qui, le comité de suivi?

310 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Exactement, le comité de suivi qui va être mis en place lors de l'implantation du parc.

PAR LE PRÉSIDENT:

315

Est-ce que vous vous engagez à corriger toute interférence?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

320

À corriger tout interférence qui va être démontrée qui était pas là, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

325

Tributaire du projet?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

330

Tributaire du projet, exact. Parce que c'est sûr qu'il y a déjà des endroits où la réception est déjà moins bonne qu'elle pourrait être, et c'est sûr que l'installation des éoliennes ne pourra pas l'améliorer, elle peut juste détériorer, mais elle peut aussi avoir aucun impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

335

À la lumière de ce que vous savez des autres parcs éoliens, est-ce qu'il pourrait se présenter des situations pour lesquelles vous n'avez vraiment plus d'alternatives pour remédier à un problème d'interférence?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

340 Non. Bien, si je me fie à Murdochville qui ont trouvé des solutions – non, ils ont pas trouvé de solution encore? OK. Je vais me taire, parce que je devrais pas parler des autres projets.

345 Mais si je me fie à Baie-des-Sables, les éoliennes sont toutes installées et le comité de suivi est là, et on n'a pas fait encore la campagne de mesure, mais on n'a eu aucune plainte pour l'instant et les éoliennes sont installées.

PAR LE PRÉSIDENT:

350 OK. Admettons qu'il y a des cas où ce sont des cas complexes et pour lesquels vous n'avez pas trouvé de solution, quelle serait la solution ultime?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

355 Bien, la solution ultime! Comme je vous ai expliqué, le câble ou le satellite vont probablement régler quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des cas. La solution ultime, comme le dit madame Lamarre, ce serait de déplacer l'antenne, mais c'est sûrement pas ça qu'on va faire, on va trouver beaucoup d'autres solutions avant ça.

360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien c'est ça, c'est quoi? Si les solutions standard habituelles ne sont pas efficaces?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

365 Bien, c'est probablement replacer les antennes – il va y avoir des études de faites, puis probablement qu'une des solutions pourrait être d'installer une autre antenne répéitrice, mais ça, c'est vraiment en coordination avec la personne qui détient l'antenne ou le système qu'on va travailler en corrélation avec ça pour trouver une solution.

370

PAR LE PRÉSIDENT:

Le service de câble, de toute façon, serait offert à ces gens-là?

375 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Le service de câble pour les stations qui sont perturbées uniquement.

PAR LE PRÉSIDENT:

380

Très bien.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JUDITH BÉRUBÉ**

385

PAR LE PRÉSIDENT:

390

J'invite maintenant madame Judith Bérubé.

PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:

395

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir madame.

400

PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:

Alors j'étais ici hier soir mais pas cet après-midi, peut-être que ce que je vais demander l'a déjà été, mais on va voir.

405

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous pouvons répéter les réponses, madame.

PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:

410

Oui, il y a pas de problème? Bien, mes collègues m'en ont parlé, puis je pense que non.

415

Hier soir, en début de soirée, je pense à la première question de monsieur Bernard, vous avez fait mention d'un endroit que vous avez appelé amas globulaire, au nord-est du parc, un endroit où monsieur Pelletier, je pense, a précisé qu'il y avait un risque de vents extrêmes, puis c'était la raison pour laquelle on n'y installait pas d'éoliennes.

420

Alors j'aimerais savoir, étant donné que c'est à proximité du lac Sansfaçon, s'il est possible, et que c'est à proximité et que les altitudes sont semblables, s'il est possible qu'il y ait également un risque de vents extrêmes au pourtour du lac Sansfaçon où on planifie d'installer des éoliennes, dans un premier temps?

J'aimerais savoir si le risque a été évalué, s'il a été évalué avec les mêmes moyens ou s'il n'est pas fait, si ça va l'être, et s'il y en a un risque, quelle est la différence entre les deux (2) sites?

425

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, la question est très claire. Monsieur Dufort.

430

PAR M. GUY DUFORT:

Monsieur Pelletier répondra à la question.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

435

Bonsoir monsieur le Président. Répondre à la question, oui, les mêmes valeurs de vents extrêmes ont été évaluées aux alentours, pour les éoliennes situées aux alentours du lac Sansfaçon. La même méthodologie et les mêmes moyens ont été utilisés.

440

Les niveaux de risque occasionnés par les vents extrêmes pour ces éoliennes-là sont moindres que ceux évalués par la partie nord-est du domaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

445

Permettez-moi de revenir là-dessus, je sais que cet après-midi, je vous ai demandé de déposer la méthodologie qui vous a permis de déterminer si oui ou non, il pouvait y avoir des vents extrêmes.

450

Si je reviens, c'est parce que j'en dors plus! Vous avez donné quelques explications hier, mais la toile de fond qui a permis de faire l'ensemble de la caractérisation, la toile de fond, ce n'est pas la seule, mais la toile de fond, ce sont les données que vous avez recueillies à partir de trois (3) stations, de trois (3) mâts d'échantillonnage de la vitesse des vents, c'est bien ça? La toile de fond.

455

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

La toile de fond, les données des trois (3) mâts ont été analysées afin de faire une analyse des vents extrêmes, c'est ça.

460

PAR LE PRÉSIDENT:

Et je vous avoue, tout d'abord, comment vous pouvez avoir la certitude que ces trois (3) mâts ont été situés dans des zones représentatives de l'ensemble du territoire?

465 Ça, si vous pouvez répondre à cette question tout d'abord.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

470 Pour tenter de répondre à votre question, on utilise un logiciel spécialisé qui s'appelle
WASP Engineering, donc c'est un logiciel qui permet justement de prendre les données
enregistrées à des mâts de mesure et de faire une extrapolation verticale et une extrapolation
horizontale.

PAR LE PRÉSIDENT:

475 Mais avec quelles données?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

480 Avec les données des mâts de mesure qui sont...

PAR LE PRÉSIDENT:

485 Oui, mais pour avoir des données, vous avez mis les mâts de mesure quelque part?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

On les a mis en quelque part, on pourrait donner les coordonnées exactes.

490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, ça va, mais comment vous pouviez être sûr que ces endroits-là où vous avez
placé les mâts de mesure étaient des endroits représentatifs d'un territoire donné? Au départ!

495 **PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

Lorsqu'on positionne des mâts de mesure, autant pour le potentiel éolien, autant pour
les valeurs de vents extrêmes, vous parlez du terme représentativité, c'est un terme très
important lorsqu'on positionne des mâts de mesure.

500 Les deux (2) mâts de mesure qui ont été installés à Carleton sont à des endroits
stratégiques pour le mieux possible être représentatifs du potentiel éolien du domaine de
Carleton. Le troisième mât sur la tour télécom.

505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais comment vous les avez choisis, justement?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

510 C'est en connaissance – les logiciels qu'on utilise, WASP Engineering, WASP tout court pour le potentiel éolien ont des limitations. Dans certains endroits, on sait qu'ils surestiment le vent, dans certains autres endroits, on sait qu'ils sous-estiment le vent.

515 À certains endroits, on sait que si on installe un mât, comme je vous ai présenté hier, par exemple les effets topographiques, les régions de recirculation, on sait que c'est pas un bon endroit pour mettre un mât, le régime de vent va être énormément perturbé, les modèles seront pas capables de capter ces phénomènes aérodynamiques fins occasionnés par la topographie.

520 Donc toute la connaissance des forces et des faiblesses de nos logiciels nous aident à positionner les mâts de mesure aux endroits stratégiques pour être le plus représentatif possible, pour diminuer au maximum l'incertitude lors du calcul de l'extrapolation horizontale du potentiel éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

525 Est-ce que vous avez eu l'idée de valider l'information? Notamment en plaçant d'autres stations à d'autres endroits, pour voir si effectivement, l'utilisation des premières données permettait, par modélisation, d'obtenir des données que vous obteniez réellement dans les endroits, dans certains endroits?

530

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

535 Bien, l'idéal, c'est toujours de faire ça. Comme vous m'aviez posé, il y a plusieurs validations de ces modèles-là qui ont été faites justement en positionnant des mâts à différents endroits. Lorsqu'on fait une analyse de notre incertitude, par exemple, on fait une cocorrélation d'un mât à l'autre pour voir comment le modèle prédit d'un mât jusqu'à l'autre mât. Alors lors de l'analyse de l'incertitude, cette analyse-là est faite pour voir le niveau de certitude sur nos résultats de notre potentiel éolien.

540 Juste une petite parenthèse, si vous me permettez, de rien, juste pour améliorer ma réponse que j'ai apportée hier concernant, vous m'avez posé la question concernant mon opinion professionnelle sur la quantité de mâts, est-ce qu'elle était suffisante à Carleton!

545 La réponse que j'avais dite hier, c'est que oui, elle est suffisante. Je voudrais juste rajouter qu'elle est suffisante dans le contexte où on a fait une analyse d'incertitude qu'on a remise au promoteur, en fonction de ces trois (3) mâts-là, et que le promoteur est au courant du niveau de risque associé à ces mâts-là et qu'il en a tenu compte lors de son analyse financière.

550 Donc c'était dans ce contexte-là que je voulais dire que oui, ces trois (3) mâts sont suffisants.

PAR LE PRÉSIDENT:

555 Donnez-nous quelques indications sur ce niveau d'incertitude? Comment vous le qualifiez dans votre étude?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

 J'ai un acétate, je pense que ça pourrait aider tout le monde à bien comprendre ça.

560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Allez-y.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

565 Donc le seul acétate que j'ai, l'incertitude sur le productible, il y a plusieurs choses à considérer lorsqu'on évalue l'incertitude sur le productible.

570 Première des choses, c'est l'incertitude sur la vitesse du vent mesuré par les mâts de mesure. Donc ce qu'on peut appeler Uv1 si on veut. Lorsqu'on mesure la vitesse du vent, c'est à l'aide d'un instrument qui s'appelle un anémomètre. Cet anémomètre-là n'a pas une précision infinie, il y a une certaine incertitude sur cet instrument-là, dépendamment du type d'instrument qu'on utilise, dépendamment de la façon dont on l'utilise, du positionnement sur le mât, de la distance du mât, certaines perturbations que le mât vient occasionner, donc ça génère des
575 incertitudes.

 Ce qu'on fait aussi, on appelle ça un ajustement climatologique, donc lorsqu'on a mesuré pendant deux (2) ans de données, est-ce que ces deux (2) ans de données là sont moins venteuses que la moyenne vingt (20) ans par exemple ou plus venteuses, donc on se doit d'analyser ça avec des mâts d'Environnement Canada par exemple et d'ajuster la vitesse mesurée pour être représentatif du long terme.

585 Sur ce processus-là évidemment, il y a de l'incertitude, par exemple si j'ai un mât d'Environnement Canada qui est environ un kilomètre (1 km) versus vingt kilomètres (20 km), j'aurai pas le même niveau d'incertitude sur mon ajustement climatologique.

 Le parc une fois installé, il y a une variabilité interannuelle, donc c'est une autre incertitude qu'il faut soumettre au promoteur dont il doit être conscient.

590 Il y a un autre niveau d'incertitude qu'il faut aussi tenir en compte. Lorsque, comme je vous parlais tantôt d'un logiciel WAsP, par exemple, il faut faire une extrapolation verticale et une extrapolation horizontale. Ces logiciels-là ne sont pas parfaits, et il faut tenir en compte

cette incertitude-là également, donc les vitesses à chacune des éoliennes ont également une incertitude.

595

PAR LE PRÉSIDENT:

Regardez, bougez pas! Justement, l'incertitude entre la station, le mât et la première éolienne, j'imagine qu'elle sera plus petite que l'incertitude entre le mât et la deuxième éolienne?

600

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

Je suis pas d'accord.

605

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, je ne vous l'affirme pas, je vous pose la question. C'est une question que je pose.

610

Autrement dit, est-ce que plus on s'éloigne de la station d'échantillonnage du mât, plus il y a le risque que cette donnée-là prise par le mât représente bel et bien une station localisée beaucoup plus loin soit faible?

615

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

De façon générale, plus on est loin, plus l'incertitude va être élevée. Mais il existe d'autres contextes.

620

Par exemple...

PAR LE PRÉSIDENT:

Et comment c'est pris en compte ici?

625

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

Bien, c'est plusieurs validations qu'on a faites sur plusieurs parcs éoliens qui avaient plusieurs mâts de mesure, et on a pris beaucoup d'expérience avec les logiciels qu'on a. Et c'est documenté dans le logiciel aussi, les endroits, il y a un paramètre qui s'appelle RIX, Ruggedness Index, désolé pour la sténotypiste, mais cet indice-là, il y a plusieurs validations de ce modèle-là qui ont été faites dans différentes topographies et qui nous indiquent à certains endroits, ah, c'est une surévaluation du potentiel éolien qui peut arriver, dans un autre endroit, c'est une sous-évaluation qui se fait.

630

635 Il existe des règles du pouce aussi par ce logiciel-là qui nous dit, voici dans tel type de terrain, tel type de complexité topographique, voici les distances maximales où le logiciel est à l'intérieur de ses limites.

640 Donc on connaît les limites du logiciel, on connaît à partir du moment où on est à l'extérieur de ces limites-là. Lorsqu'on est à l'extérieur des limites, on augmente l'incertitude évidemment.

645 Mais si vous regardez cette figure-là par exemple, bien, il y a des arbres qui sont illustrés à cet endroit-là, les arbres, souvent, une autre particularité, c'est pas juste la distance qui vient en compte, qui vient augmenter l'incertitude sur l'extrapolation horizontale, c'est ce qu'on appelle également les effets topographiques qui sont difficilement modélisables dans ces logiciels-là, et ce qu'on appelle aussi par exemple les changements de rugosité, donc les arbres qui sont ici sont difficilement modélisables par ces logiciels-là et il faut en tenir compte dans notre analyse.

650

PAR LE PRÉSIDENT:

Et comment s'exprime l'incertitude de façon terre à terre?

655

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

Par une incertitude.

PAR LE PRÉSIDENT:

660

Oui, mais est-ce que c'est un chiffre? Est-ce que c'est un coefficient de variation? Est-ce que c'est un écart type? Est-ce que c'est une fourchette de données?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

665

On utilise la loi normale. Donc c'est principalement par l'incertitude, c'est un écart type. On assume que l'erreur est équivalente à un écart type.

PAR LE PRÉSIDENT:

670

Bon. Comment vous qualifieriez – vous êtes arrivé à un chiffre donc, ce chiffre, comment vous le qualifiez, vous, comme expert?

675

Autrement dit, quel est le niveau de fiabilité que vous accordez comme expert avec un écart type, avec l'écart type que vous avez obtenu dans le cadre de cette évaluation d'incertitude?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

680 Je qualifierais, je vais utiliser un terme, je vais juste le mettre en contexte par la suite, je qualifierais l'incertitude de non négligeable, qu'il faut la considérer.

Par contre, on sait qu'il y a plus de vent à Carleton qu'à Baie-des-Sables. Ça, on n'a aucun doute là-dessus.

685

PAR LE PRÉSIDENT:

Et avec cette incertitude, on peut malgré tout arriver après ça avec des planches qui présentent les vents avec une certitude?

690

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

Est-ce que vous pourriez répéter la question?

695

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Vous dites qu'il y a un certain niveau d'incertitude, et je le comprends très bien, ça se conçoit, c'est normal. Mais après ça, c'est à partir des planches qui découlent de cette modélisation qu'on détermine finalement les lieux où seront placées les éoliennes.

700

Donc on va écarter, on va prendre comme étant certaines les données qui vont être issues du modèle alors qu'il est porteur lui-même d'incertitude. Est-ce que c'est une approche courante?

705

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

Je suis pas certain d'avoir très bien compris.

710

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, je prends l'exemple terre à terre de madame. Madame vous dit, écoutez, c'est grâce à votre modélisation que vous avez déterminé qu'il pourrait y avoir des vents très forts dans le nord-est du domaine du parc, bon. Vous le présentez comme étant une certitude.

715

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

Bien, on le présente comme étant le P50, le maximum de probabilité que ça puisse arriver. Mais évidemment, si on présente un FU, un facteur d'utilisation, lorsqu'on transmet cette information-là au promoteur, on transmet la valeur du facteur d'utilisation trente-six point

720 vingt-cinq (36,25 %) qui a été mentionné et le niveau d'incertitude, et c'est au promoteur à analyser ce niveau d'incertitude là pour faire son plan financier en conséquence.

Je sais pas si j'ai réussi à bien répondre à la question.

725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donnez-moi trente (30) secondes!

Est-ce qu'il y a d'autres informations, monsieur Dufort?

730

PAR M. GUY DUFORT:

Monsieur le Président, je pense qu'au sein de notre équipe, il faudrait peut-être en discuter, peut-être un petit peu plus longtemps, pour apporter la réponse. Je sens qu'on a un petit inconfort entre nous concernant cette réponse-là.

735

Mais peut-être que monsieur Bouchard pourrait apporter quelques précisions.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

740

J'aimerais que vous clarifiez votre question de relatif. J'ai de la misère. Francis et moi, on prend la même question.

PAR LE PRÉSIDENT:

745

Je vous donne un exemple. Prenons la salle ici, vous voyez! Je fixe une station d'échantillonnage du vent ici. Alors j'ai des mesures. Il y a une certaine variabilité, forcément, d'une seconde à l'autre, d'une minute à l'autre, d'un geste à l'autre.

750

Je prends la station et je vais en arrière de la salle. Je la mets en arrière de la salle. Il y a des probabilités que l'intensité du vent présente des caractéristiques différentes qu'ici, il y a plus de monde ici, je bouge plus souvent, etc. Il y a une porte ouverte en arrière.

Alors donc il y a une certaine variabilité inhérente. Malgré cette variabilité prise en compte, d'après ce que j'ai compris, dans le cadre du modèle, mais plus on va placer des stations d'échantillonnage, plus j'imagine que le niveau de données obtenues sera fiable. Plus la caractérisation d'un secteur donné sera fiable.

755

Là, vous avez utilisé à toutes fins pratiques deux-trois (2-3) stations d'échantillonnage pour un domaine comme celui-ci, et vous arrivez ensuite avec des données tellement précises auxquelles vous attribuez une valeur de certitude alors qu'en soit, il y a deux (2) choses. D'abord un, le peu de stations d'échantillonnage et deux, l'incertitude reliée à la modélisation.

760

765

Alors je me demande comment après ça on peut écarter des zones entières sur ma carte par exemple des gisements éoliens sur cette base, alors qu'effectivement, il y a plusieurs zones en fait, plusieurs zones rouges.

770

Hier, quand on a abordé la question, ces zones rouges qui représentent l'intensité du vent les plus élevées, et donc les plus je dirais les plus intéressants d'un point de vue gisement éolien, vous les avez écartées en raison entre autres du phénomène de vents extrêmes.

PAR M. GUY DUFORT:

775

Monsieur le Président, je vais répéter votre question dans ma propre compréhension, puis vous me corrigerez si j'ai mal compris!

Ce que je comprends actuellement, c'est comment, avec un certain niveau d'incertitude tel que l'a expliqué monsieur Pelletier, nous en arrivons à une quasi-certitude concernant la localisation des éoliennes?

780

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

785

PAR M. GUY DUFORT:

C'est ça la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

790

Oui.

PAR M. GUY DUFORT:

795

Merci.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

800

C'est pas un niveau de certitude, mais c'est un niveau relatif par rapport d'un endroit à l'autre.

Autrement dit, les modèles nous permettent, et ça, on va vous le clarifier de la façon le plus exhaustif dans ce qu'on va vous écrire, nous permet de relativiser les endroits où il y a le plus de vent et moins de vent un par rapport à l'autre. Probablement, si on se trompe dans une direction, on peut se tromper dans l'autre direction, c'est là que devient le niveau d'incertitude

805 de où on dit que notre incertitude, elle peut être plus grande ou plus petite. On veut avoir plus de vent ou moins de vent ou produire plus ou moins.

Mais les positions relatives l'une par rapport à l'autre ne sont pas parfaites, mais nous donnent une bonne indication de comment devrait se comporter le vent.

810

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon. Écoutez, je pense qu'on tourne en rond de toute façon, y compris moi-même, y compris moi-même.

815

Mais j'imagine que vous ressentez mon malaise, il y a vraiment un malaise par rapport au niveau de la fiabilité des données. Non pas que je les remets en question, mais que cette cartographie, finalement, des gisements éoliens vous permet d'écarter avec beaucoup d'aisance des secteurs qui présentent un gisement intéressant alors qu'il me semble que les données que vous avez peuvent vous permettre difficilement de le faire. Mais ça, c'est un jugement de valeur, puis c'est pas le moment de m'exprimer de toute façon. Je m'exprimerai dans le rapport.

820

Madame, je peux pas faire plus. J'ai essayé de documenter votre question de toutes les façons possibles pour aller le plus loin possible, et pour vous et pour nous, mais je pense que j'ai atteint la limite. À moins que vous m'aidiez par une autre question.

825

PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:

Est-ce que je peux juste répéter une partie de ma question?

830

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr.

835

PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:

Pour être sûre qu'elle soit prise en compte.

840

J'ai demandé s'il y avait, quand on compare les deux (2) sites au niveau du risque dont on parle, vents extrêmes avec les mesures qu'ils ont faites, avec, bon, tout ce que vous avez discuté depuis tout à l'heure, il doit y avoir un seuil critique au-delà duquel on écarte un site et au-delà duquel on conserve un site.

845

Je veux savoir, à partir de ce seuil critique là, si la différence était élevée pour le site du lac Sansfaçon, comparativement au site de l'amas globulaire dont je parlais tout à l'heure? C'est le sens de ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

850 Est-ce que les stations qui sont placées, les éoliennes qui sont placées autour du lac Sansfaçon se situent dans une zone de vents, de risque de vents violents ou de vents extrêmes?

PAR M. GUY DUFORT:

855 Monsieur Pelletier répondra à la question.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

860 L'analyse des vents extrêmes a démontré que les vents au niveau du lac Sansfaçon, c'était inférieur à la partie nord-est du domaine.

Par contre, je serais pas capable de vous donner les valeurs exactes ce soir.

865 **PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:**

Merci. C'était le sens de ma question. Je sais pas si les différences sont suffisantes ou sont très près, si on a considéré d'autres facteurs pour être capable d'arriver à prendre une décision à ce sujet-là, parce que c'est peut-être pas le seul facteur qui a été pris en compte.
870 Mais c'était le sens de ma question, donc merci.

J'en ai une deuxième qui va parler au niveau des télécommunications!

875 De fait, au lac Sansfaçon, c'est pas un excellent site de réception en soi. Vous avez parlé tout à l'heure de comparer s'il y a des pertes. Plusieurs d'entre nous ont des téléphones cellulaires pour des questions de sécurité, pour des questions de travail également. Ça nous arrive des fois de devoir nous déplacer pour avoir une meilleure réception à cause de la topographie du site. Vous êtes allé au chalet de monsieur Bouchard, je pense, aujourd'hui, c'est dans ce coin-là qu'on a une très bonne réception.

880 Alors est-ce qu'au niveau des téléphones cellulaires, puis certains d'entre nous ont également des télés, est-ce qu'on peut avoir un brouillage à ce sujet-là? Puis s'il y en a un, est-ce qu'il y a des solutions applicables avec le comité de suivi par la suite, parce que c'est quand même un site où on n'a pas l'électricité, là?

885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dufort.

890 **PAR M. GUY DUFORT:**

Monsieur le Président, je vais répondre à la deuxième partie et monsieur Patrick Henn répondra à la première partie.

895 Évidemment, les mesures de compensation, telles que nous les avons exprimées durant cette Commission, s'appliqueront aux villégiateurs du lac Sansfaçon; si jamais il y a des problèmes de brouillage, eh bien, nous allons apporter les mesures nécessaires. Mais il faudrait quand même aller voir actuellement quel est l'état de la réception. Et si c'est à cause des éoliennes, eh bien, cette réception se détériore, eh bien, nous appliquerons les mêmes
900 méthodes de compensation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous allez procéder à cette évaluation préconstruction?

905

PAR M. GUY DUFORT:

Je pense que nous devrions faire ça, ceci, pour être bien sûr des effets des éoliennes sur le territoire du lac Sansfaçon.

910

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

915 **PAR M. GUY DUFORT:**

Monsieur Patrick Henn répondra à la deuxième question.

PAR M. PATRICK HENN:

920

Je vais tenter une réponse, monsieur le Président, concernant les téléphones cellulaires. On n'a pas vu d'évidence de problèmes avec la téléphonie cellulaire.

925

Si on peut penser que des éoliennes, c'est des structures en hauteur comme dans d'autres endroits, les structures en hauteur, il y en a partout, les téléphones cellulaires peuvent rentrer. Mais il peut y avoir des dispositions particulières. On sait que sur le site, il y a la topographie qui pourrait causer d'autres genres de problèmes et potentiellement également peut-être, dans le cas très précis du lac, il faudrait faire l'évaluation de ça.

930

Ça n'a pas été fait dans l'étude en tant que telle d'impact, mais ça pourrait être fait présentement comme un complément.

PAR LE PRÉSIDENT:

935 Vous pourriez le faire?

PAR M. PATRICK HENN:

940 On peut faire une analyse, une discussion d'experts concernant ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

945 S'il vous plaît. Et si jamais vous arrivez avec des impacts qui peuvent être considérés comme importants, vous pourriez accompagner votre document de pistes de solutions?

PAR M. PATRICK HENN:

950 Absolument. Ça fait partie de l'évaluation de l'impact. Si on trouve qu'il y a impact, il faut proposer une mesure d'atténuation ou de compensation.

PAR LE PRÉSIDENT:

955 Madame Lamarre, selon votre expertise, est-ce qu'ils risquent de trouver des impacts?

PAR Mme SUZANNE LAMARRE:

960 En ce qui concerne la téléphonie cellulaire, ma réponse va être plus courte. C'est un domaine où il y a très peu de documentation disponible à ce stade-ci et où il y a des projets de recherche qui vont probablement même démarrer dans les prochains mois ou à tout le moins au cours de la prochaine année.

Mais s'il advenait qu'il y avait du brouillage, il y a des solutions possibles à portée de main.

965 En ce qui concerne la télévision, après avoir constaté hier soir où ce qu'il y avait tant de gens qui avaient des chalets dans le secteur du lac Sansfaçon, je me suis empressé aujourd'hui d'aller vérifier exactement où il était.

970 La première chose que je constate, c'est que déjà présentement, la réception de télévision des signaux qui sont disponibles à Carleton doit être très difficile sinon médiocre à certains égards, parce que le lac Sansfaçon se trouve derrière le site de transmission de télévision. Non seulement il se trouve derrière, mais les antennes qui sont présentement installées sur cette tour de transmission là, elles sont faites pour diriger la majeure partie de leur énergie vers le secteur plus urbain de la côte ici.

975

Alors quel effet ça va avoir sur le fait qu'il y ait des éoliennes, c'est difficile à prévoir. Vraiment l'idéal, ce serait d'aller voir avant, d'aller voir après.

980 Maintenant, je me permets d'émettre une certaine réserve sur la capacité à aller faire de telles mesures au lac Sansfaçon. J'étais pas de l'expédition ce matin, mais il faut garder en tête que le camion qui est utilisé pour faire de telles mesures, c'est un camion, bon, qui est pas si gros que ça, c'est un camion que tout le monde peut conduire avec un permis de conduire normal, ça, ce sont les objectifs qu'on vise, mais il est relativement pesant, il est bourré d'équipements et il a aussi une antenne sur le toit, et cette antenne-là est rétractable, elle est 985 évidemment rétractée lorsque le véhicule circule, mais dans des zones boisées, c'est facile d'accrocher des arbres avec ce qui reste de mât.

Alors il va peut-être falloir repenser à une méthode un petit peu différente dans ce cas particulier là, parce que c'est pas du tout aussi évident que de faire une mesure ici sur la route 990 132 ou même dans les rues adjacentes.

C'est possible de déterminer avant et après.

995 Et finalement, quand je vous dis que le signal présentement doit être de qualité quand même douteuse, si je peux me permettre l'expression, à certains moments c'est une qualité, ça, pour le signal quand arrive une source de brouillage supplémentaire. Parce que des fois, étant donné que la source de brouillage supplémentaire se trouve à être masquée par le brouillage qui existait déjà, donc on pourrait ne pas constater de détérioration, étant donné que le signal est déjà moyen. C'est souvent dans les zones où le signal est quasi parfait où on dénote après 1000 ça la dégradation.

Par contre, il y a aussi le pendant de ça, c'est que si le signal est vraiment hyper limite, bien à ce moment-là, ça risque d'être plus problématique.

1005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame.

1010 **PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:**

Juste un petit commentaire! J'ai mentionné en commençant ma question que la réception, on savait qu'elle était pas excellente. Par contre, ce qu'on possède, on aimerait bien ne pas le perdre, particulièrement en ce qui concerne la téléphonie cellulaire, c'est une question de sécurité. Puis je vous mentionnais qu'on devait s'éloigner pour capter qui on veut appeler ou 1015 quoi que ce soit.

Mais vous semblez dire qu'il y aura pas de problème au sujet particulièrement de la téléphonie cellulaire; puis au niveau de la télé, ça peut peut-être s'améliorer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1020

Bien, c'est pas tout à fait ça que j'ai compris, madame.

Je vais demander à madame Lamarre de dire?

1025

PAR Mme SUZANNE LAMARRE:

Non. Ce que j'ai dit, au niveau de la télévision, ça peut pas s'améliorer. Au mieux ce sera pas pire, mais ça peut effectivement se détériorer.

1030

En ce qui concerne la téléphonie cellulaire, et là, je me prononce encore sous toutes réserves, en fait je me prononce avec plus de réserve qu'au niveau de la télévision, parce que je suis moins connaissante en téléphonie cellulaire, c'est qu'en téléphonie cellulaire, il y a très peu de problèmes, moi, j'en ai pas vu, et je suis dans des groupes de discussion, il y a très peu de problèmes qui sont documentés.

1035

Il y a des études qu'on commence à dénicher qui ont été faites en Europe, d'où l'intérêt ici au Canada de démarrer de telles études, pour vérifier l'impact justement sur les services cellulaires.

1040

Advenant qu'il y ait détérioration, à ce moment-là je pense que ce sera au promoteur à discuter avec l'opérateur cellulaire du secteur, peu importe qui c'est, de voir comment est-ce que la situation pourra revenir à la situation antérieure.

PAR Mme JUDITH BÉRUBÉ:

1045

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1050

Merci madame.

BOB EICHENBERGER

1055

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Bob Eichenberger.

1060 **PAR M. BOB EICHENBERGER:**

Bonjour monsieur le Président. Moi, je serais intéressé de savoir un peu le processus. On a découvert récemment qu'on a des gisements, donc des facteurs qui ont une valeur économique en haut du mont Carleton et dans les environs, je voudrais savoir sur quel critère
1065 logique, moral, etc., on décide que ces gisements profitables là seront gérés ou non, c'est-à-dire qu'au lieu d'être gérés par des entreprises et des instances locales en fonction d'un maximum de création d'emplois et de bienfaits et en fonction aussi des besoins particuliers des gens immédiatement concernés, c'est-à-dire la région, on décide plutôt que ça va être géré et exploité par un consortium.

1070 C'est un consortium de nature corporatiste et puis dont les motivations dominantes sont nécessairement les profits. Je pense que les actionnaires voudraient pas que ce soit autrement. Et la preuve même, c'est qu'ils sont impliqués dans le nucléaire.

1075 Alors c'est ça, je voudrais savoir comment qu'on a décidé que ces gisements-là profiteront à un groupe plutôt qu'à un autre groupe ou un autre modèle tel que les modèles plus communautaires comme ce qui a été proposé par le maire d'Amqui par exemple?

1080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Lacasse, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a adopté une stratégie énergétique. Avant de répondre à la question, j'aimerais revenir un peu sur hier, quelques informations discutées hier.

1085 Nous avons dit que le premier appel d'offres visait mille mégawatts (1000 MW), le deuxième appel d'offres visait deux mille mégawatts (2000 MW) d'énergie éolienne. Ensuite, il y aurait cinq cents mégawatts (500 MW) réservés aux régions et aux groupes autochtones. Mais en 2015, nous devrions avoir quatre mille mégawatts (4000 MW) d'énergie éolienne.

1090 Le cinq cents (500 MW) de différence, il proviendrait d'où?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1095 Il proviendrait de contrats signés de gré à gré entre une division non réglementée d'Hydro-Québec et Hydro-Québec Production et des promoteurs privés. Donc en 98-99, cent mégawatts (100 MW) avec Le Nordais, cent cinquante mégawatts (150 MW) à Murdochville, et un deux cents mégawatts (200 MW) avec SkyPower à Rivière-du-Loup.

1100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il serait pratiquement là déjà?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1105 On a quatre mille mégawatts (4000 MW) d'octroyés. Donc l'ensemble de la capacité d'intégration au réseau de transport d'Hydro-Québec.

Si on inclut évidemment un cinq cents mégawatts (500 MW) pour lequel l'appel d'offres est toujours pas lancé, pour lequel le gouvernement s'est engagé.

1110

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ceci, en 2015, représenterait dix pour cent (10 %) de la demande de pointe au Québec?

1115

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

De la capacité installée.

1120

PAR LE PRÉSIDENT:

De la capacité installée, OK. Donc il serait de quarante mille (40 000 MW)?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1125

Autour de quarante mille (40 000 MW), oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1130

D'accord. Maintenant, si on revient à la question de monsieur, qu'est-ce qui explique, dans le cadre de la Stratégie énergétique, que l'appel d'offres vise essentiellement...

PAR M. BOB EICHENBERGER:

1135

Un modèle plutôt qu'un autre, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

... un modèle plutôt qu'un autre?

1140

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Le premier appel d'offres est le premier appel d'offres, donc notre première expérience. Et le gouvernement a décidé d'avoir une approche prudente par rapport au premier appel d'offres. On a obtenu des tarifs concurrentiels très intéressants.

1145

Donc on peut dire que c'est une approche prudente.

PAR LE PRÉSIDENT:

1150 Mais le premier appel d'offres était ouvert à tout le monde?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1155 Qu'est-ce que vous voulez dire, "ouvert à tout le monde"?

PAR LE PRÉSIDENT:

1160 C'est-à-dire, est-ce qu'une MRC aurait pu présenter des projets? Est-ce qu'une Municipalité aurait pu présenter des projets?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Est-ce qu'une Municipalité, à ma connaissance, oui.

1165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1170 Oui, tout à fait. Il aurait pu y avoir un projet en partenariat avec une communauté locale ou régionale de construit. Par contre, contrairement au deuxième appel d'offres, le projet en question n'aurait pas été favorisé à travers la grille de pondération, parce que justement, il s'agissait d'un partenariat avec une communauté locale par contre.

1175

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans le deuxième appel d'offres?

1180 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Dans le deuxième appel d'offres, les projets construits à hauteur de dix pour cent (10 %) et plus avec les communautés sont favorisés dans la grille de pondération et d'une manière significative.

1185

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça répond?

PAR M. BOB EICHENBERGER:

1190

Un petit peu. C'est-à-dire que le deuxième appel d'offres, comment dire, le premier appel d'offres, en tout cas, je me demande si c'est une question des meilleures places qui sont prises en premier!

1195

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Je pense que c'est peut-être pas assez clair. Je vais vous demander d'être plus explicite, monsieur Lacasse, dans votre réponse.

1200

Reprenons à partir du début!

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

1205

J'ai de la misère à cerner la question moi-même.

Donc c'est clair que dans le premier appel d'offres, la méthode d'évaluation des soumissions ne favorisaient pas les partenariats, mais ne l'empêchait pas non plus, OK.

1210

Dans le deuxième appel d'offres, elle le favorise très clairement.

Et dans le cinq cents mégawatts (500 MW) à venir, réservé aux communautés locales, autochtones et régionales, alors là, ce bloc-là leur est carrément réservé, ils peuvent être partenaires majoritaires dans celui-là.

1215

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va?

PAR M. BOB EICHENBERGER:

1220

Juste une petite clarification s'il vous plaît! Le premier appel d'offres, finalement, c'est ce qui concerne le site ici en haut de Carleton?

PAR LE PRÉSIDENT:

1225

Bien en fait, il y a eu plusieurs projets. Le premier appel d'offres vise, vous me corrigerez, monsieur Lacasse, vise mille mégawatts (1000 MW).

1230

Il y a eu huit (8) projets, c'est bien ça, huit (8) projets qui ont été acceptés par Hydro-Québec et sur lesquels six (6) projets ont été soumis et acceptés par Cartier, est-ce que c'est bien exact, monsieur Lamarre?

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

C'est ça.

1235

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça, c'est le premier bloc de mille mégawatts (1000 MW). Alors il est réservé à la Gaspésie, vous voyez.

1240

Dans la Stratégie énergétique – peut-être que j'inviterais monsieur Lamarre à donner un complément d'information de son collègue Lacasse! Dans la Stratégie énergétique qui vise que le Québec, en 2015, puisse avoir cumulé quatre-vingt mille mégawatts (80 000 MW) d'énergie éolienne, il y a un partage, c'est un gâteau qui est partagé.

1245

Dans ce partage il y a un cinq cents mégawatts (500 MW) qui est réservé aux communautés autochtones et aux régions, donc deux cent cinquante (250 MW) aux Autochtones, deux cent cinquante (250 MW) aux régions, avec des capacités plus restreintes de vingt-cinq mégawatts (25 MW) pour chaque parc éolien, c'est bien ça?

1250

Pourriez-vous compléter, monsieur Lamarre, peut-être vous pourriez donner quelques informations additionnelles.

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

1255

Bien en fait, ce que je peux ajouter, c'est que le premier mille mégawatts (1000 MW) est issu d'un règlement adopté par le gouvernement, d'un projet de règlement présenté par le gouvernement en décembre 2002 pour consultation, et le règlement final adopté en mars 2003 tenait compte de l'ensemble des consultations qui ont eu lieu. Il y a différents intervenants qui ont été invités à se positionner là-dessus.

1260

Donc le lancement de l'appel d'offres dont est issu le présent projet a été lancé au printemps 2003 avec les préoccupations, les consultations du moment.

1265

Évidemment, dans le deuxième appel d'offres, il y a eu des préoccupations additionnelles qui ont été intégrées, parce que le milieu a émis des préoccupations additionnelles. Donc comme par exemple, les participations des MRC, des communautés autochtones, donc ça l'a été intégré dans la grille de pondération pour favoriser le milieu local.

1270

Et là, le gouvernement est allé encore plus loin, parce que le milieu, dans la commission parlementaire qui a eu lieu en 2004, la population est allée encore plus loin en disant, on aimerait ça peut-être faire des petits projets pour impliquer le milieu et de là est apparu le projet de règlement pour le deux cent cinquante mégawatts (250 MW) aux municipalités et deux cent cinquante (250 MW) aux communautés autochtones.

1275 Donc je dirais que les consultations ont évolué avec le temps. On est parti d'un modèle où la participation du milieu n'était pas un critère important et aujourd'hui, c'est devenu un critère très important.

1280 Donc c'est pour ça que d'appel d'offres en appel d'offres, on a modifié les règles du jeu. Et de plus en plus on va favoriser la participation locale.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285 D'ailleurs, par extension, monsieur Dufort, est-ce que vous avez enclenché des pourparlers avec les communautés autochtones pour les impliquer éventuellement dans le cadre de la réalisation du projet?

PAR M. GUY DUFORT:

1290 Monsieur le Président, nous avons eu des rencontres avec les communautés autochtones, j'entends les trois (3) communautés autochtones qui sont sur le territoire gaspésien, c'est-à-dire la communauté de Gespeg qui est à Gaspé, celle de Gesgapegiag qui est tout près d'ici à Maria ainsi que celle de Listuguj qui est un petit peu plus à l'ouest.

1295 Nous avons rencontré un regroupement de ces trois (3) communautés-là qui s'appelle MMS, ils ont un nom, vous m'excuserez, mais j'ai de la difficulté à le prononcer dans leur propre langue, mais je vais utiliser l'acronyme qu'ils appellent MMS pour Mi'gmawei Mawiomi, un nom comme ça, je m'excuse, c'est très mal prononcé, mais c'est l'esprit que je veux transmettre à cette commission.

1300 Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises et nous sommes en train de travailler avec eux une façon avec laquelle nous allons les impliquer dans les projets.

1305 Je pourrais aller d'une façon beaucoup plus précise, je pourrais citer l'exemple de Anse-à-Valleau où actuellement, ça devrait être, parce qu'on a demandé aux peuples autochtones de Mi'gmaq' de Gespeg, ils voulaient faire comme les travaux forestiers, nous leur avons dit, nous sommes bien d'accord avec vous, maintenant soumettez-nous un projet, soumettez-nous comme une offre de services. Et bientôt nous allons signer une entente avec eux, et c'est le peuple autochtone qui va faire les travaux forestiers sur les terres qui leur ont été comme
1310 données ou cédées en exploitation par le ministère des Ressources naturelles.

 Et c'est l'état actuel des relations que nous avons avec le peuple autochtone.

PAR LE PRÉSIDENT:

1315 Je vous remercie.

Alors madame Boudart, vous avez un complément d'information?

1320 **PAR Mme MICHÈLE BOUDART:**

Oui. Moi, je voulais apporter un complément d'information par rapport au premier processus d'appel d'offres par rapport aux retombées économiques dans le milieu et les circonstances qui ont fait que le gouvernement a adopté des décrets pour qu'il y ait le premier appel d'offres.

1325
1330 Je sais pas exactement en quelle année, mais il y avait eu des consultations pour établir des créneaux d'excellence en Gaspésie, bien en fait partout au Québec, les régions décidaient des créneaux d'excellence, et la Gaspésie avait le désir à ce moment-là de développer l'éolien comme étant un créneau d'excellence.

1335 Et c'est dans ce cadre-là que le premier appel d'offres a été lancé, pour permettre à la région de développer ce créneau d'excellence là. Et c'est pour ça aussi qu'il y avait des conditions économiques qui étaient reliées au premier appel d'offres dans lequel il y avait obligation d'implanter des usines de production en Gaspésie, pour le premier appel d'offres, faisait en sorte qu'on atteignait la masse critique pour amener des usines en Gaspésie et faire en sorte que le marché puisse être ouvert à l'exportation.

1340 Donc c'était les circonstances économiques pour les retombées qui étaient visées à ce moment-là.

1345 Par la suite, il y a eu toute la Stratégie énergétique qui a été élaborée avec le désir de venir consolider ce qui avait été implanté par rapport au premier appel d'offres, les usines en Gaspésie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1350 **PAR M. GUY DUFORT:**

Monsieur le Président, les créneaux d'excellence ont été adoptés par la région de la Gaspésie au début des années deux mille.

1355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Ça répond à votre question?

PAR M. BOB EICHENBERGER:

1360

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365

Avez-vous une deuxième question?

PAR M. BOB EICHENBERGER:

1370

Oui. La deuxième question, c'est à propos, bon, si on regarde, je suis un peu un nouvel arrivant si on veut depuis quelques années en Gaspésie, quand on regarde l'histoire de la Gaspésie un peu, on comprend un peu pourquoi généralement il y a une perception d'un déficit démocratique et d'une difficulté de confiance de la part de la population à cause d'une longue histoire, comment dire, façon de faire dans l'exploitation des ressources de la population.

1375

PAR LE PRÉSIDENT:

Méfiance envers qui?

PAR M. BOB EICHENBERGER:

1380

Envers, comment dire, les ensembles politico-industriels qui gèrent la place. Et puis, bon, c'est pas le temps de donner raison à un ou l'autre, il suffit de dire, bien c'est ça, que ce manque de confiance là est perçu partout dans notre conversation avec la population de la région, bon, il reste autant de poissons que d'arbres, etc.

1385

Là, on s'est fait décrire hier un nombre de mesures de sécurité...

PAR LE PRÉSIDENT:

1390

Si vous permettez, je vais juste poser une toute petite question au porte-parole de la MRC! Vous, vous êtes de la MRC de Bonaventure?

PAR M. BOB EICHENBERGER:

1395

Non, je crois que c'est encore Avignon, Maria, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1400

Donc je pose la question au porte-parole...

PAR M. BOB EICHENBERGER:

Mais ma question, c'est pas ça. C'est un peu plus centré, là.

1405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, je vais vous écouter.

PAR M. BOB EICHENBERGER:

1410

Donc hier soir, on s'est fait décrire un certain nombre de mesures de sécurité pour éviter que des lubrifiants, etc., puissent contaminer nos bassins versants et donc nos sources d'eau potable et d'un bord de Carleton et de l'autre bord Maria.

1415

Est-ce que des groupes de citoyens auront un accès régulier au territoire pour pouvoir se rendre compte de l'état des installations et pour pouvoir justement garder un œil sur la place pour éviter qu'il y ait justement des accidents, et puis pour pouvoir, bon, réagir plus vite, pour avoir une certaine responsabilité?

1420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Dufort, est-ce que le citoyen peut prendre part active à la surveillance des travaux et quel est le rôle du comité de suivi?

1425 **PAR M. GUY DUFORT:**

Bien, monsieur le Président, tout d'abord la première question, est-ce que le citoyen peut faire une part active à la surveillance des travaux! J'aimerais souligner à cette Commission que lors des travaux, le territoire est déclaré comme étant un chantier. Donc il est soumis à toutes les règles au Québec qui régissent les chantiers, les lois de la CSST, de sorte qu'il sera très difficile pratiquement à un citoyen d'aller surveiller les travaux, OK. Si tel est le sens de la question.

1435 Par contre, le territoire reste complètement ouvert à la population, c'est pas un territoire qui est fermé, c'est pas un territoire qui est barricadé, puis durant le temps des travaux, les personnes n'ont pas accès.

1440 Par contre, si les personnes circulaient en forêt, s'aperçoivent qu'il y a des choses avec lesquelles ils ne sont pas d'accord, ils voient comme des anomalies ou des choses qu'on a mal fait ou des choses qui les préoccupent, eh bien, le comité de suivi serait une piste d'atterrissage pour communiquer leurs préoccupations et aussi ils pourraient se présenter directement à la roulotte du chantier où nous traiterons les plaintes d'une façon tout à fait rapide.

PAR LE PRÉSIDENT:

1445

Qui formera le comité de suivi?

PAR M. GUY DUFORT:

1450

Bien, le comité de suivi, il est prévu que ce soit des élus, il est prévu que ce soit, je vais vous parler plus comment ça a été formé dans les autres municipalités. Ici, c'est la Municipalité qui va décider comment le comité de suivi est.

1455

Nous, ce que nous aimerions avoir sur un comité de suivi, c'est le maire, éventuellement le directeur ou la directrice générale, les inspecteurs municipaux, le directeur des travaux publics, et à Baie-des-Sables ainsi qu'à Métis-sur-Mer, ils ont joint un représentant de la population qu'ils appellent. Ça, c'est un comité de suivi.

1460

D'une part, à Baie-des-Sables, il est composé de cinq (5) ou six (6) personnes, et à Métis, je pense que c'est de six (6) personnes. Alors ce serait l'autre piste d'atterrissage que les personnes pourraient contacter.

1465

Et aussi, à Baie-des-Sables, nous avons un surveillant environnemental dont la seule responsabilité est de surveiller l'environnement. Madame Gaudreault pourrait définir davantage quel est son rôle sur le chantier, puisque cette personne dépend en très grande partie de madame Gaudreault.

1470

Aussi, on a une personne qui va faire régulièrement les contacts avec la communauté, afin que nous soyons tout à fait informés de tout ce qui se passe sur le chantier et aussi, afin que tous les problèmes qui nous sont signalés soient réglés dans les plus brefs délais, parce que c'est une préoccupation d'être en harmonie avec la population.

PAR LE PRÉSIDENT:

1475

Très bien. Est-ce que ça répond?

PAR M. BOB EICHENBERGER:

1480

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1485

Merci beaucoup.

BERTRAND BOUCHARD

PAR LE PRÉSIDENT:

1490

Monsieur Bertrand Bouchard.

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

1495

Monsieur Dufort vient de me rajouter une question. Il vient de dire que le public n'aurait pas droit d'aller sur les chantiers, c'est sûr et certain peut-être, là, durant les travaux qui vont être l'été et l'automne. Puis comme je connais l'emplacement des éoliennes c'est pas pire, je parle pas de celles du lac Sansfaçon, je peux parler de n'importe quelles, OK, il y a beaucoup d'éoliennes qui sont près des échafauds, des caches des chasseurs.

1500

Est-ce que ça veut dire que l'automne de construction, que les chasseurs par exemple à carabine puis tout ça, est-ce qu'eux vont avoir accès au site? Parce que l'éolienne est ici, puis l'échafaud est là à côté, c'est quoi la solution à ce problème-là?

1505

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dufort.

PAR M. GUY DUFORT:

1510

Monsieur le Président, j'aimerais corriger une affirmation qui a été faite. Tout d'abord, je n'ai pas dit que c'était inaccessible. Il a été question de surveillance. Les personnes ne pourront pas surveiller le chantier, mais les gens auront tout le temps accès au territoire où est le chantier. J'espère que la différence est comprise.

1515

PAR LE PRÉSIDENT:

La Commission avait bien compris.

1520

PAR M. GUY DUFORT:

Et par la suite, quant à la période de chasse, actuellement à Anse-à-Valleau, le chantier est arrêté, c'est la période de chasse. Nous avons rencontré l'Association des chasseurs il y a deux (2) ans, et nous nous sommes engagés que durant la période de chasse à l'original à la carabine, le chantier était fermé. De sorte que depuis vendredi dernier, il y a aucuns travaux sur le site d'Anse-à-Valleau.

1525

Et nous entendons adopter la même politique avec les chasseurs ici qui se fait sur le territoire.

1530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Je profite de l'occasion pour vous poser une toute petite question! J'ai bien vu qu'à Baie-des-Sables, tout a été construit en une saison. Ça a commencé en avril, je crois, en mars-avril, c'est pratiquement terminé.

1535

Pourquoi dans le projet de Carleton, vous nous étalez le projet sur deux (2) ans?

PAR M. GUY DUFORT:

1540

Je vais demander à monsieur Bouchard de répondre à cette question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1545

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

La différence entre Baie-des-Sables et les projets d'Anse-à-Valleau et Carleton, c'est que le projet de Baie-des-Sables était situé en milieu urbain, donc il y avait déjà beaucoup de chemins d'accès, donc on a pu commencé assez tôt au printemps pour pouvoir construire nos chemins d'accès.

1550

Mais ça a été un défi de réaliser, et c'était un chantier très rapide, donc un échéancier très difficile à réaliser. Il a fallu faire des tours de magie pour arriver à notre échéancier. On n'avait pratiquement aucun endroit, s'il y avait eu un problème, mettons de retard d'équipement, de livraison d'équipement ou des choses comme ça. On essaie de se donner un petit peu d'espace pour réaliser ces projets-là.

1555

C'est pour ça que dans le cas d'Anse-à-Valleau, on essaie cet automne, durant cet été de construire les chemins et certaines parties des fondations, pour nous permettre de transporter les équipements cet automne et au printemps, de pouvoir recommencer le chantier le plus tôt possible. Même s'il y a une période de dégel, on pourra pas transporter l'équipement, on va avoir déjà des équipements sur place, ce qui va nous permettre de commencer le chantier le plus tôt possible.

1560

1565

Et c'est à peu près la même philosophie qu'on veut utiliser à Carleton.

PAR LE PRÉSIDENT:

1570

Maintenant, en 2008, il y aurait à la fois des travaux d'érection des éoliennes et à la fois le projet de construction de la ligne à haute tension.

Est-ce qu'Hydro-Québec arrêtera aussi les travaux pendant la période de chasse?

1575 **PAR M. HERVÉ LAMARRE:**

Je suis pas habilité de répondre, mais je demanderais à mon collègue de venir au micro.

1580 **PAR M. DANIEL BANVILLE:**

1585 Monsieur le Président, si je regarde notre échéancier, la construction de la ligne se fait au printemps et à l'été 2008. Ce qui fait qu'il y a évidemment pas de chasse dans cette période-là, donc je serais très surpris qu'on tombe dans une période où est-ce qu'il y a de la chasse.

PAR LE PRÉSIDENT:

Les travaux se termineraient?

1590

PAR M. DANIEL BANVILLE:

C'est ça. Les travaux se terminent, les travaux de construction de la ligne sont prévus pour le printemps et l'été 2008, pour une mise en service au mois d'août de la même année.

1595

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

1600 **PAR M. BERTRAND BOUCHARD:**

1605 Alors ma deuxième question, c'est par rapport à la motoneige. Je suis président du club de motoneige, puis j'ai posé la question souvent à monsieur Dufort puis aux autres, puis la réponse, pour la motoneige, vous savez que nous autres, on commence disons au début décembre, disons vers le 10 décembre à circuler, à faire nos sentiers, puis là, comme je viens de savoir, ça a été échelonné sur deux (2) ans, je pense, le projet, comme il vient de dire, mais est-ce que c'est assuré que les dates, vers le début décembre, je sais pas, vers le 10 décembre, que nous allons pouvoir commencer à faire nos sentiers de motoneige, puis on m'a répondu qu'on s'arrangerait bien quand ça arriverait là.

1610

Moi, j'ai tout le temps pensé que la date peut-être, la date serait en retard, mais là, je suis moins sûr, c'est sur deux (2) ans.

1615 Mais je voudrais aussi sensibiliser le promoteur que si ça arrive, qu'ils n'ont pas fini, puis que la neige est commencée, les premières tempêtes sont commencées, nous avons une

1620 surfaceuse de douze pieds (12 pi) de large, à passer dans les sentiers, ils sont censés nous garder une passe, OK, mais s'il y a charrue puis tout ça pour entretenir leurs chemins, bien, au début tout de suite, quand ça va arriver, pas attendre que la gelée soit mise dedans, que c'est rendu des mottons de glace gros comme ça, pour pouvoir passer notre surfaceuse nous autres, OK.

1625 Normalement, quand l'arrivée des premières tempêtes, il faut déjà penser à ce que la surfaceuse va passer puis que les mottons de glace qui auront été formés, bien, il faudrait – là, je suis peut-être trop en détail – il y a des ailerons sur les charrues, il y a des ci et des ça, que ce soit pensé dès le début de l'hiver à préparer que la surfaceuse va passer dans ce sentier-là ou encore, aller préparer sur le côté du chemin, aller préparer pour l'hiver.

PAR LE PRÉSIDENT:

1630 En fait, ce que vous dites, je comprends que ça s'applique à la phase 1, donc à la première année, puisque l'échéancier prévu – en mai il se terminerait à la mi-décembre, donc dans ce cas-là, ça s'appliquerait, alors qu'à la deuxième phase, je demanderais au promoteur de confirmer, mais il est prévu qu'à la mi-octobre, les travaux seraient terminés. Dans ce cas-là, ça ne se poserait pas comme question.

1635 Monsieur Dufort.

PAR M. GUY DUFORT:

1640 Bien, monsieur le Président, lors de cette Commission, on a parlé du PRDTP, du Plan régional de développement des terres publiques, et il a été dit à cette Commission que le territoire que nous allons occuper faisait partie de la zone 1.14 ainsi que 2.20, tel que le dit le document. Et dans la partie 2, c'est-à-dire c'est déclaré comme un site étant en harmonie avec les usages. Nous sommes très conscients que nous devons travailler en harmonie avec un des usages, entre autres, qui est la motoneige.

1650 Alors je voudrais rassurer monsieur Bouchard que quand nous commençons des travaux, quand nous aurons les délais et quand nous aurons planifié l'ensemble des travaux, nous irons rencontrer l'association ou le club qu'il représente, afin de bien s'entendre sur la façon de travailler.

1655 Nous l'avons fait dans tous les travaux, nous allons commencer bientôt les travaux sur un autre site qui n'est pas un site éolien qui est d'autres genres de travaux que nous allons faire sur une centrale hydroélectrique, et nous avons une entente avec le club de motoneige, afin que les pistes aussi soient utilisées à l'époque. De sorte qu'on est capable de s'entendre avec le club pour que les deux (2) activités se côtoient en harmonie sur le territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660 Très bien. Madame Bernier, juste par curiosité, est-ce qu'un décret peut contenir des dates de début et de fin de travaux?

PAR Mme NANCY BERNIER:

1665 Oui, en quelque sorte. Souvent ce qu'on va privilégier, c'est par exemple pour atténuer les impacts, on va demander à ce que les travaux, par exemple au niveau des traversées de cours d'eau, soient fait en étiage ou évitent la frai. Bon, on peut essayer que le déboisement évite les périodes de nidification.

1670 Quand on veut limiter, en fait on veut limiter les impacts sur le milieu, des fois on peut mettre des conditions au niveau de la période des travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

1675 Très bien, merci. Ça répond?

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

1680 Juste une petite constatation pour madame! À l'heure actuelle, la réception de la télévision de TVA est parfaite, et médiocre de Radio-Canada au lac Sansfaçon.

PAR LE PRÉSIDENT:

1685 À quel endroit, au lac Sansfaçon?

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

Oui.

1690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

Nous prenons une pause de quinze (15) minutes puis nous reprendrons les travaux.

1695

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1700

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION D'HYDRO-QUÉBEC**

PAR LE PRÉSIDENT:

1705

Monsieur Lamarre, je tiens à vous remercier pour votre patience, mais c'est maintenant votre tour. Nous vous écoutons!

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

1710

Il faudrait remercier également mon collègue, parce qu'il savait pas à quel moment il serait appelé à intervenir. Donc vas-y Daniel.

PAR M. DANIEL BANVILLE:

1715

Bonjour. Merci beaucoup, monsieur le Président, de nous donner l'opportunité d'expliquer notre processus de participation publique à Hydro-Québec. Et merci beaucoup aussi de m'avoir permis d'apprendre énormément dans ces dernières heures.

1720

Alors la participation publique dans les projets de transport d'Hydro-Québec, donc c'est une présentation qu'on va vous faire aujourd'hui d'environ une dizaine de minutes. Le plan de la présentation se lit comme suit! Donc la participation publique à Hydro-Québec, c'est un processus qui est là depuis près de trente (30) ans. On traitera aussi des trois (3) volets qui y sont associés, des objectifs, des étapes et des outils de participation publique. Et la participation publique particulièrement dans le cas de la ligne à deux cent trente (230) kV qui sera construite ici à Carleton.

1725

Alors la participation publique à Hydro-Québec, c'est un processus qui est en place déjà depuis trente (30) ans. Donc chez nous, il y a eu plusieurs politiques internes depuis 1978, à commencer par la politique d'interaction avec les publics.

1730

En 1994 est apparu le processus de participation publique tel qu'on le connaît aujourd'hui avec trois (3) étapes distinctes de communication dont je vais vous parler un petit peu plus tard dans la présentation.

1735

Le processus de participation publique repose sur trois (3) conditions essentielles aussi pour la réalisation de nos projets dont aussi je vous ferai pas un petit peu plus tard.

1740

En ce qui concerne particulièrement les trois (3) volets associés à nos projets! Ce qu'on dit, c'est que tous nos projets sont analysés en considérant l'intégration sociale, l'acceptabilité environnementale ainsi que la faisabilité technico-économique. Donc nos projets se réalisent dans le respect des conditions techniques et économiques, ce qui va de soi, environnemental,

évidemment, ainsi que l'aspect social qui est très important pour Hydro-Québec dans le cadre de ses projets.

1745

Tout ça s'inscrit, ces trois (3) volets-là s'inscrivent, si on veut, dans le sens du développement durable, donc dans le respect de l'environnement de la population locale et de nos aspects technico-économiques. Donc c'est en lien direct avec le développement durable.

1750

En ce qui concerne nos objectifs, les étapes et les outils de la participation publique, ce qui est important de comprendre, et tout ça c'est très important pour Hydro-Québec, l'objectif de la participation publique, en fait, c'est de favoriser l'intégration sociale des projets en tenant compte des avis et des préoccupations des publics dans notre processus décisionnel. Ça, c'est très important chez nous d'être transparent à ce niveau-là, et évidemment de consulter les instances concernées.

1755

On parle aussi d'une démarche qui est adaptée à nos projets, je vous fais un bref résumé, on a plusieurs types de projets, chez nous. Les projets internes, on parle d'une ligne, par exemple d'une ligne de moins de cent vingt kilovolts (120 kV); à ce moment-là, ça nous prend une évaluation environnementale interne, une évaluation environnementale qui nécessite pas nécessairement de demande auprès des gouvernements, qui peut demander à l'occasion des certificats qu'on appelle d'autorisation, que ce soit pour les bandes riveraines ou tout autre.

1760

Il y a une démarche de participation publique qui est volontaire, selon les enjeux du projet. Normalement, Hydro-Québec va quand même aller rencontrer les municipalités par exemple pour leur dire la nature des travaux à faire, parce que c'est souvent du mineur à ce moment-là.

1765

En ce qui concerne les projets soumis à l'article 22, exemple une ligne de cent vingt (120) kV à trois cent quinze (315) kV, telle qu'on connaît ici à Carleton, on parle d'une ligne de deux cent trente kilovolts (230 kV), donc il y a une évaluation environnementale qui doit être déposée au ministère du Développement durable. Et une démarche de participation publique selon nos directives internes. C'est pas une démarche de participation publique obligatoire, comme ce serait le cas dans le cadre d'un article 31, mais il y a une démarche, comme je mentionnais tout à l'heure, selon nos directives internes, parce que chez nous, c'est très important d'informer les gens et de les consulter. Donc c'est une démarche volontaire, si on veut.

1770

1775

En ce qui concerne les projets soumis à l'article 31, donc ça, c'est pour des lignes de trois cent quinze (315) kV et plus, bon, il y a un rapport d'avant-projet qui évidemment doit être déposé au ministère et des démarches de participation publique sont obligatoires selon la Loi sur la qualité de l'environnement. Sur notre territoire, on n'en a pas beaucoup, on retrouve souvent des projets soumis à l'article 31 lorsqu'il s'agit de constructions de barrages ou de centrales, par exemple.

1780

1785

1790 Notre processus de participation publique maintenant, il se comporte de plusieurs étapes dont trois (3) étapes particulières. On a une étape d'information générale où est-ce qu'on va à ce moment-là présenter notre zone d'étude; on a une information-consultation qui arrive en deuxième chef, qui va nous permettre de présenter aux organismes visés les variantes ou la variante étudiée; et une troisième étape de communication qui s'appelle l'information-décision où ce qu'on présentera aux mêmes organismes la solutions qui aura été retenue.

1795 Les publics qui sont consultés à ce moment-là ou informés sont les ministères, les MRC, les municipalités, les propriétaires qui sont directement concernés, les propriétaires qui sont touchés par une ligne par exemple, les citoyens, les groupes économiques et environnementaux ainsi que les médias et autres, selon la situation.

1800 Quelques outils de communication! Bien, avant tout projet chez nous, on a évidemment un plan de communication. Il y a différents moyens qui sont utilisés selon les circonstances. On parle de présentations visuelles, on parle de bulletins de communication, de communiqués de presse, de rencontres publiques, portes ouvertes, on parle de visites. On a un site Internet où est-ce que tout le monde peut voir nos projets, et on a aussi une ligne sans frais qui permet aux gens de nous rejoindre en tout temps pour obtenir des informations quelles qu'elles soient sur nos projets.

1810 En ce qui concerne particulièrement la ligne à deux cent trente (230) kV de Carleton! Si je reprends mes étapes de participation publique de tout à l'heure, les trois (3) étapes, à l'étape d'information générale, ça, c'est une étape qui a été réalisée en novembre 2005. À ce moment-là, on a présenté la zone d'étude, on est arrivé avec une zone d'étude, on a rencontré les municipalités qui étaient susceptibles d'être touchées par le projet dont Maria, Carleton, la MRC et les ministères. C'est à ce moment-là également qu'on a diffusé notre bulletin de communication numéro 1.

1815 À cette étape-là, ce qui est important de préciser aussi, c'est que lorsqu'on rencontre ces intervenants-là, c'est aussi pour leur dire que des consultants se présenteront chez eux pour demander des données afin d'établir nos inventaires environnementaux et tout le reste. Donc c'est une marque de politesse évidemment, pour pas qu'ils apprennent nos projets par eux et aussi, pour leur dire que, écoutez, il y a des gens qui se présenteront chez eux.

1820 À la seconde étape qu'on appelle chez nous l'information-consultation, c'est une étape qui a été réalisée, ça, au mois d'août 2006. Donc il y a eu la présentation des tracés qu'on a étudiés ainsi que la réception des préoccupations. Ce qu'il faut mentionner à ce moment-là, c'est qu'on demande toujours aux organismes qu'on rencontre de nous faire parvenir des avis. Par exemple on demandait aux gens qu'on a rencontrés, aux différents organismes rencontrés de nous envoyer des avis, afin de bonifier nos tracés dans la mesure du possible. On demande toujours, on donne un certain laps de temps qui, dans ce cas-ci, était le 1^{er} octobre.

1830 Et je voudrais aussi vous mentionner que même si le 1^{er} octobre est passé, pour les gens du coin qui ont peut-être écouté les médias dernièrement, on a donné des entrevues à la radio en disant que oui, écoutez, le deadline est passé, mais par contre, on est toujours réceptif à des commentaires qui peuvent nous aider à bonifier notre tracé. Parce que ce qu'on veut chez nous, c'est obtenir le tracé qui aura le moins d'impact dans le milieu.

1835 Donc on a rencontré durant cette étape d'information-consultation là différents organismes dont les municipalités, les MRC, le Conseil régional des élus, l'UPA et ses syndicats de base, les ministères, l'Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée, le Conseil régional de l'environnement et plusieurs autres, et évidemment les propriétaires qui sont directement touchés par la ligne électrique, donc les gens chez qui la ligne est susceptible de passer. Je pense que ça touche au total vingt (20) à vingt-cinq (25) propriétaires qui ont
1840 tous été rencontrés.

À cette occasion-là, on a aussi tenu une séance d'information publique pour informer les citoyens, séance qui a eu lieu le 30 août. En fait, c'est une étape qu'on fait pas toujours mais que dans ce cas-ci, on jugeait importante de faire, d'informer la population qu'un projet quand même majeur qui s'en venait.
1845

On sait bien qu'à Carleton, c'est un milieu comme bien ailleurs, c'est un beau milieu, et on tenait à informer la population en général de tout ce qui s'en venait, et c'est à ce moment aussi qu'on a diffusé notre bulletin numéro 2. Soit dit en passant, monsieur le Président, j'en ai des copies supplémentaires en ma possession, et je pourrai en laisser, si vous voulez bien, au départ, et la Municipalité, MRC et tous les organismes que nous avons rencontrés ont aussi en leur possession le bulletin de communication numéro 2.
1850

En ce qui concerne l'étape, ce qu'on appelle chez nous d'information-décision, on annoncera à ce moment-là le tracé qui aura été retenu avec bonification s'il y a lieu. C'est prévu pour décembre 2006. Il y a rien d'arrêté encore, et c'est à ce moment-là évidemment qu'on va présenter aux organismes que je vous ai mentionnés tout à l'heure le tracé qui aura été retenu.
1855

En fait, pour en savoir plus sur le projet, il y a une vitrine projet Hydro-Québec qui s'appelle www.hydroquebec.com où est-ce qu'on peut en savoir, on peut connaître tous nos projets de transport partout en province, particulièrement en Gaspésie. On peut obtenir aussi sur ce site-là tous nos bulletins de communication.
1860

1865 Il est aussi possible de me rejoindre aux coordonnées que vous voyez. Il y a aucun problème, moi, je vais me faire un plaisir de retourner vos appels puis de diriger les questions si je peux pas répondre aux gens concernés. C'est très important pour nous.

Alors c'est un petit peu la façon dont on procède chez nous pour notre processus de participation publique à l'interne.
1870

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

1875 Maintenant, quand vous avez dit qu'il y avait vingt-vingt-cinq (20-25) personnes qui peuvent être impactées et que vous avez rencontrées, quels genres d'impacts ils subiraient?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

1880 En fait, si on parle du tracé ouest de Carleton que vous trouvez dans ce petit bulletin de communication là, les propriétaires concernés sont touchés, le tracé est en milieu boisé, donc les impacts évidemment sont sur le déboisement d'une emprise de ligne. Donc c'est majoritairement la préoccupation.

1885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Elle passerait sur leurs terrains?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

1890 Exactement, on appelle ça des lots, sur leurs terrains.

PAR LE PRÉSIDENT:

1895 C'est quoi la largeur de l'emprise?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

1900 C'est quarante-trois mètres (43 m), vingt-trois mètres (23 m) de chaque côté de l'emprise.

PAR LE PRÉSIDENT:

1905 Excusez-moi, vingt-trois mètres (23 m)?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

Excusez-moi, quarante-six mètres (46 m)!

1910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous êtes arrivé déjà à des ententes informelles avec les vingt-trois (23) résidents?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

1915

Je vais vous dire d'entrée de jeu qu'il y a eu une bonne réception de la part des propriétaires qu'on a rencontrés. Évidemment que c'est jamais intéressant de recevoir, d'accueillir une infrastructure de la sorte chez eux.

1920

La principale préoccupation qui a été soulevée chez les propriétaires, c'est le fait, parce que le déboisement et tout ça, il y a des mesures d'indemnisation qui sont régies par une entente qu'on appelle Hydro-Québec-UPA, c'est une entente qui date, je crois de 1982, de mémoire, mais je suis pas certain pour la date précise. C'est une entente qui est uniforme partout au Québec dans tous nos projets de transport.

1925

Et l'interrogation que les propriétaires avaient était de savoir si l'indemnisation du bois, si on veut, était en fonction du marché du bois qui actuellement est faible. Donc ça, c'était une préoccupation qui était quand même majeure, que nos équipes sont en train de regarder présentement.

1930

Je vous dirais que c'est la principale préoccupation qui est ressortie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935

Cette ligne-là aurait combien de pylônes?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

1940

De mémoire, je veux pas m'avancer, parce que comme je vous ai mentionné au départ, je suis pas ingénieur, entre trente-cinq (35) et quarante (40) pylônes, si je me souviens bien. Ce serait à vérifier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1945

Sur onze kilomètres (11 km)?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

1950

Sur onze kilomètres (11 km), oui. Il y a un petit peu plus de pylônes, monsieur le Président, peut-être pour amener un élément de réponse, il y a plus de pylônes que la normale, parce qu'on se trouve dans une zone de givre et qu'il faut renforcer nos installations.

PAR LE PRÉSIDENT:

1955

Maintenant, est-ce que vous avez évalué le champ de visibilité de la ligne?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

Le champ de...

1960

PAR LE PRÉSIDENT:

Sur différents secteurs?

1965

PAR M. DANIEL BANVILLE:

Oui, le champ de visibilité. Effectivement il y a pas eu de présentation visuelle, il y a pas eu de présentation visuelle de faite. Il y a eu...

1970

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, pas une présentation, mais est-ce que vous, vous avez évalué?

1975

PAR M. DANIEL BANVILLE:

L'impact visuel?

PAR LE PRÉSIDENT:

1980

Oui.

PAR M. DANIEL BANVILLE:

L'impact visuel de la ligne, oui, il y a des évaluations qui ont été faites à ce niveau-là.

1985

PAR LE PRÉSIDENT:

Et est-ce qu'on pourrait avoir un document là-dessus, le dépôt d'un document?

1990

PAR M. DANIEL BANVILLE:

Oui. Je pense que, monsieur le Président, il serait intéressant de vous faire part de notre méthode d'évaluation environnementale avec les résistances, où est-ce qu'on parle dedans du paysage entre autres, ça vous permettrait de bien comprendre la mécanique.

1995

Moi, je suis pas un expert en environnement, mais je pourrais vous fournir notre méthode qui permet de cibler les résistances.

PAR LE PRÉSIDENT:

2000

Oui, mais dans la mesure si nous avons votre évaluation de la visibilité de la ligne.

PAR M. DANIEL BANVILLE:

2005

Oui. En fait, si je comprends bien, je vous ferai parvenir notre méthode d'évaluation environnementale avec les résistances et l'impact visuel de la ligne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2010

Oui, parfait. Évidemment, j'imagine que c'est Hydro-Québec qui va payer la ligne?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

2015

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Où se fera la connexion?

2020

PAR M. DANIEL BANVILLE:

La connexion se fait sur une ligne à deux cent trente (230) kV qui existe déjà en bas...

PAR LE PRÉSIDENT:

2025

À quel endroit?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

2030

Dans la plaine de Carleton. Vous l'avez sur le dépliant d'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

2035

Parfait. Et cette ligne-là, si le parc éolien était démantelé dans vingt (20) ans, qu'est-ce qui arrive de la ligne?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

2040

Je peux peut-être demander à monsieur Lamarre de répondre à cette question.

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

2045 Tous les actifs incluant les lignes de transport qui ne sont plus utilisés sont démantelés. On a vu dans les dernières années des lignes qui n'ont plus de plan d'utilisation, donc sont systématiquement démantelées.

PAR LE PRÉSIDENT:

2050 Très bien. Il va peut-être y avoir d'autres questions dans quelques minutes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
REINE DEGARIE**

2055

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous pourrions passer à la prochaine participante, madame Reine Degarie!

2060

Bonsoir Madame.

PAR Mme REINE DEGARIE:

2065 Bonsoir monsieur le Président. Je suis contente de prendre la parole après la présentation de monsieur Banville. Je voulais parler au sujet des deux (2) tracés qui ont été prévus, celui de Maria et celui de Carleton. Et dans votre présentation, vous dites que vous avez considéré trois (3) types d'aspects, l'aspect environnemental, l'aspect social et l'aspect technico-économique, si j'ai bien noté.

2070

Mais de quelle façon avez-vous évalué les différents aspects paysagers, notamment en tenant compte du fait que le paysage ici à Carleton est un de principaux facteurs qui fait que – je reviens à ce que j'ai dit hier, la route 132 est recommandée par le Guide Michelin à sa clientèle internationale comme étant une route panoramique d'intérêt équivalent à la visite du Grand Canyon aux États-Unis, et que Carleton avec ses montagnes les plus hautes de la rive sud de la Gaspésie sont un des attraits principaux qui font que la baie des Chaleurs s'est méritée le statut de membre du club sélect des trente-deux (32) plus belles baies au monde.

2075

Dans un premier temps, c'est ça.

2080

D'autre part, monsieur le Président, est-ce que je pourrais réagir à différentes petites choses que monsieur Banville a mentionnées tantôt?

PAR LE PRÉSIDENT:

2085 Absolument, mais de façon interrogative.

PAR Mme REINE DEGARIE:

2090 Je me suis fait taper sur les doigts avec une règle!

PAR LE PRÉSIDENT:

 Très gentiment, madame.

2095 **PAR Mme REINE DEGARIE:**

 Je remarque, merci. J'étais à la rencontre à la salle Charles-Dugas lorsque nous étions – interrogative, d'accord!

2100 Monsieur Banville, lorsque vous mentionnez que le tracé va être, en termes de pieds, puisque c'est la mesure qu'on comprend le mieux, lorsqu'on parle de quarante-cinq mètres (45 m) de large, c'est cent cinquante pieds (150 pi) de large. Et selon la présentation que vous nous avez faite, ça semblait être une grosse ligne rouge droite, alors vous avez dit oui, mais là, c'est un peu sinueux dans les montagnes.

2105 Mais c'était direct, droit sur le flanc sud de la montagne. De quelle façon encore avez-vous tenu compte de l'aspect paysager et de l'importance que ce paysage-là a ici spécifiquement à Carleton pour l'ensemble de la Baie-des-Chaleurs?

2110 Lorsque vous dites que vous avez, bon, vos trente-cinq (35) à quarante (40) pylônes, que la hauteur, oui, on a tenu compte, on a fait une évaluation visuelle, mais votre évaluation visuelle, si je me souviens bien, c'était de nous dire que vos tours avaient je sais pas quel nombre de pieds de haut, mais c'était à peu près à peine plus haut qu'une sorte de conifère le plus élevé. Mais cette sorte de conifère là, nous n'avons pas ça ici en Gaspésie, ça pousse en
2115 Colombie-Britannique. Ici en Gaspésie, les plus hauts conifères font peut-être quoi, quatre (4) étages, et vos tours vont être de quoi, ça équivaut à quoi, à dix (10) à vingt (20) étages?

 Alors monsieur le Président, c'est plutôt une énumération de faits que des commentaires pour rectifier un peu le tir. Monsieur Banville a dit la vérité, mais disons pas
2120 toute.

 J'aimerais savoir dans tout ça de quelle façon on a tenu compte de l'impact paysager et lorsqu'il parle d'évaluation visuelle, qu'est-ce que ça veut dire précisément?

2125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Banville, est-ce que vous auriez par hasard la planche qui présente les deux (2) tracés?

2130 **PAR M. DANIEL BANVILLE:**

Malheureusement, monsieur le Président, je l'ai pas, là, la planche. J'ai le dépliant d'information par contre.

2135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mon collègue l'a, si vous permettez, nous allons la projeter. Je lui laisse deux (2) minutes! Mais on pourrait quand même poursuivre la discussion.

2140 Première question factuelle, quelle est la hauteur des pylônes?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

2145 La hauteur d'un pylône, si je regarde dans le dépliant, elle est de quarante-neuf mètres (49 m), hauteur maximale des pylônes, quarante-neuf mètres (49 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

2150 Quarante-neuf mètres (49 m), et quelle est la hauteur maximale des arbres qu'on retrouve dans la région, d'après votre feuillet d'information?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

2155 On dit vingt mètres (20 m) d'après le feuillet d'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

2160 Donc en fait, il y aurait environ, la ligne à haute tension, sa hauteur dépasserait d'environ trente mètres (30 m) les arbres, la hauteur des arbres dans la région?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

2165 Je voudrais peut-être juste ajouter un élément que je considère important, monsieur le Président, et comme je le mentionnais tout à l'heure, je ne suis pas l'expert en environnement, mais je voudrais rassurer madame en disant que l'enjeu majeur, lorsque nous sommes arrivés ici pour l'implantation d'une ligne électrique, était évidemment le paysage.

2170 Et à cet effet, nos études environnementales ont tenu compte énormément du paysage. Il y avait des architectes du paysage qui ont participé en fait à nos études environnementales, puis je lisais dans le bulletin d'information tout à l'heure, on dit que:

2175 "L'élaboration des tracés a également tenu compte de la présence des éléments les plus sensibles sur le plan environnemental. Une priorité a été accordée à la préservation des paysages de grande qualité qui composent le milieu, particulièrement les paysages de sommets donc ceux des monts Saint-Joseph et Carleton."

2180 Évidemment qu'il y a d'autres endroits qui sont superbes, ça, j'en suis très conscient. Le paysage est un enjeu majeur ici, mais avec toutes les études qui ont été faites, je crois sincèrement que c'est le tracé qui a le moins d'impact, même si c'est difficile de pas avoir d'impact, c'est le tracé qui offre le moins d'impact au niveau du paysage.

PAR LE PRÉSIDENT:

2185 Disons que le présent projet offre ceci de particulier, c'est qu'il met en évidence un peu l'impact cumulatif des projets. Alors nous avons un projet un peu dichotomique qui devrait être un seul en fait, nous avons le parc éolien et nous avons la ligne à haute tension.

2190 Le parc, bien sûr dans l'étude d'impact, on fait référence aux impacts cumulatifs, mais on fait référence sans trop savoir quoi faire, finalement. On est juste conscient qu'il y a un impact cumulatif.

2195 Je me demandais, avec l'expertise que vous avez développée à Hydro-Québec, qu'est-ce que vous en faites de cet impact cumulatif, comment est-ce que vous l'évaluez? Parce que c'est sûr, dans le cadre de ce projet, l'impact sur le paysage ne peut pas être uniquement limité à l'impact de la ligne. C'est un impact qui s'ajoute à un autre dans un même projet. Qu'est-ce que vous en faites?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

2200 Là-dessus, monsieur le Président, en toute honnêteté, je pourrais pas vous répondre, mais je pourrais aller chercher l'élément de réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

2205 Ici dans la salle?

PAR M. DANIEL BANVILLE:

2210 Non, je pourrais vous revenir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pourriez nous répondre par écrit?

2215 **PAR M. DANIEL BANVILLE:**

Oui d'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

2220

Peut-être d'ailleurs que vous avez des documents internes qui traitent déjà de cet aspect des impacts cumulatifs associés aux parcs éoliens.

2225 Monsieur Dufort, j'aimerais avoir quelques commentaires, parce que j'avoue que l'étude d'impact est assez succincte sur cet aspect-là.

Comment vous évaluez l'impact cumulatif entre votre projet et le projet de ligne?

PAR M. GUY DUFORT:

2230

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Patrick Henn de prendre la parole, et s'il en sent le besoin, de faire appel à madame Marjolaine Castonguay s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

2235

Très bien.

PAR M. PATRICK HENN:

2240

Monsieur le Président, bon, comme vous l'avez mentionné vous-même, sans connaître exactement le tracé de la ligne, il était difficile de faire une évaluation précise. Donc effectivement, nous avons fait une évaluation assez sommaire qui se limite à dire qu'effectivement, si on peut voir une ligne et des éoliennes, bien, il y a un impact plus grand visuel qui est un peu plus grand.

2245

2250 Par contre, on peut faire le commentaire aujourd'hui que, connaissant les tracés, et en sachant que les éoliennes sont très rarement ou peu visibles à partir de la 132, les corridors plutôt rustiques si on veut, il y a un impact cumulatif qui est quand même pas très grand, parce que les éoliennes sont vraiment en arrière-plan, sont dans les montagnes, comme je disais, peu visibles de la 132, pas visibles de Carleton du tout, de Carleton-sur-Mer, le secteur central.

Donc l'impact cumulatif que nous on considère est pas significatif à cause de ça. Donc l'impact cumulatif est possible selon nous plutôt sur le plateau, donc où se trouve le projet,

2255 parce que là, il va y avoir la ligne qui doit se rendre au poste de raccordement, et il y a les éoliennes en même temps. On est dans un milieu peu fréquenté et déjà perturbé par les coupes forestières.

PAR LE PRÉSIDENT:

2260 Est-ce qu'à Hydro-Québec vous avez des outils d'évaluation des impacts cumulatifs?

Vous savez pas!

2265 Madame Bernier, est-ce que ça existe?

PAR Mme NANCY BERNIER:

2270 Des outils d'évaluation des impacts cumulatifs, non, bien en tout cas, à ma connaissance, nous, on n'en utilise pas comme tels.

2275 Mais je pense que la problématique ici, on l'a soulevée hier, c'est qu'on a deux (2) processus d'autorisation, des processus d'autorisation qui sont distincts, dans un cas le parc éolien demande une étude d'impact, et la consultation est publique, et l'étude d'impact demande l'évaluation de l'impact visuel et pour ça, ils nous ont fourni des simulations visuelles.

2280 Alors que dans le cadre de la ligne hydroélectrique, les simulations visuelles, à ma connaissance, c'est pas dans la pratique d'Hydro-Québec d'en fournir quand c'est dans le cadre d'une autorisation en vertu de l'article 22 de la loi.

2285 Sauf que si on voulait, nous, on a un grand intérêt à tenir compte dans l'évaluation de notre projet de parc éolien et aussi dans l'évaluation de l'impact de la ligne, de l'impact cumulatif pour le visuel évidemment, et pour ça, je pense que ça prendrait des simulations visuelles de la ligne qui seraient aussi corroborées à ce qui a été fait pour le parc éolien. Comme par exemple, à partir du mont Saint-Joseph, ça va être quoi qu'on va avoir au niveau du visuel quand on superpose le tracé de la ligne avec le parc éolien!

Pour l'instant, en tout cas à ma connaissance, c'était pas prévu qu'Hydro-Québec fournisse cette information-là.

2290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais je comprends, monsieur Banville, que vous vous êtes engagé à le faire et à nous envoyer l'information.

2295 **PAR M. DANIEL BANVILLE:**

Oui, exactement, monsieur le Président. J'aimerais toutefois savoir à partir de quel point devrais-je vous envoyer cette simulation visuelle là?

2300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bernier, avez-vous des suggestions?

PAR Mme NANCY BERNIER:

2305

Bien en fait, je pense qu'il faut faire carrément une évaluation de l'impact visuel du tracé prévu pour la ligne selon les règles de l'art. Habituellement Hydro-Québec a une méthode pour évaluer l'impact sur le paysage. Il l'utilise normalement quand il a à produire des études d'impact dans le cadre de la Procédure d'évaluation environnementale. Alors ils ont l'habitude de le faire.

2310

Là ici, il faudrait faire un exercice, et normalement ils évaluent l'impact cumulatif dans leur étude qu'ils font.

2315

Alors c'est de reprendre cette méthodologie-là en incluant le projet de parc éolien.

Mais je comprends que monsieur Banville est pas responsable de l'étude environnementale. Moi, j'ai rencontré il y a quelques semaines la responsable chez Hydro-Québec de l'étude environnementale, et ce qui m'a été présenté ne contenait pas de simulation visuelle.

2320

Donc moi, je considère qu'il faudrait cette information-là. Il faudrait voir dans quelle mesure le projet pourrait être bonifié aussi, parce que c'est un enjeu qui, pour nous, est très très important, considérant l'intérêt, comme madame le souligne, l'intérêt de la qualité des paysages.

2325

Alors si on n'a pas ces outils d'évaluation là, ça va être difficile pour nous de porter un jugement si c'est le meilleur tracé. Hydro-Québec nous dit qu'ils veulent choisir le meilleur tracé, alors est-ce que c'est le meilleur tracé? Est-ce qu'il y aurait pas d'autres tracés à étudier?

2330

Donc on a déjà commencé pendant l'audience à avoir des échanges dans ce sens-là, le ministère et Hydro-Québec, puis je pense aussi qu'on pourrait demander, dans le cadre de l'audience, si la population, parce que c'est pas prévu qu'il y ait de consultation publique sur le tracé comme tel, mais par contre si la population a des propositions à faire, bien, ce serait intéressant qu'elle puisse le faire.

2335

PAR LE PRÉSIDENT:

2340 Merci madame Bernier. Alors écoutez, c'est sûr à brûle-pourpoint, ce serait difficile pour nous de vous indiquer des lieux à partir desquels les simulations peuvent être réalisées, mais je pense que je rejoins très bien les propos de madame Bernier. Si un organisme qui est souvent pointé du doigt de façon positive cette fois-ci, pour les outils qu'il a développés, c'est bien Hydro-Québec. Donc je pense que vous avez tout le matériel nécessaire pour faire quelques simulations et nous les envoyer le plus rapidement possible toutefois.

2345 Ces simulations devraient normalement être disponibles à tous les citoyens pour leur permettre entre autres de rédiger des mémoires pour ceux et celles qui le désirent, de rédiger des mémoires qui peuvent intégrer cette dimension-là. Donc je vous demande de le faire au plus tard d'ici les deux (2) prochaines semaines, si c'était possible.

2350

PAR Mme REINE DEGARIE:

2355 Maintenant, j'aimerais faire deux (2) types de remerciements. D'une part, à Hydro-Québec. Ce que j'ai apprécié, monsieur Banville, et puis madame Bernier, c'est d'avoir démontré beaucoup plus d'ouverture d'esprit que lors de la dernière rencontre, et vous dites que maintenant, même si les délais que vous nous aviez fixés sont dépassés, vous êtes réceptifs et là, je vois, je sens très bien que vous êtes réceptifs à modifier pour améliorer le produit final et que des deux (2) côtés, nous soyons moyennement satisfaits à tout le moins.

2360 D'autre part, je suis contente aussi, monsieur le Président que vous demandiez cette simulation-là, parce que si nous avons eu cette simulation-là, peut-être qu'il y aurait pas eu les objections qu'il y a présentement.

2365 Si vous permettez, monsieur le Président, maintenant, en l'absence de simulations, j'aurais une dernière question à demander.

2370 Vous avez précisé que la ligne, les pylônes, le cent quarante-cinq pieds (145 pi) de chemin de large ne serait pas visible du centre même du village. Mais c'est pas seulement le centre du village, il y a toute la route, il y a toute la route panoramique 132, il y a toute la baie des Chaleurs, il y a Miguasha, il y a Saint-Omer, sur une étendue de combien de kilomètres est-ce que ça serait visible, sauf le centre-ville de Carleton ou le "centre-village" de Carleton?

Pourriez-vous nous indiquer combien de kilomètres où ça pourrait être dérangeant?

2375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Peut-être en lien avec votre commentaire-question, je voudrais savoir si les MRC ont été consultées par Hydro-Québec. Je présume que oui, parce que c'était dans la présentation.

2380 **PAR M. DANIEL BANVILLE:**

Monsieur le Président, je peux répondre à cette question. Oui, la MRC d'Avignon a été consultée. Évidemment qu'elle est responsable de l'aménagement du territoire. Et évidemment aussi que la Municipalité de Carleton a été consultée et est favorable au projet sur son territoire
2385 évidemment.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et est-ce que la MRC aurait des suggestions à Hydro-Québec pour déterminer les lieux
2390 clés à partir desquels de telles simulations pourraient avoir lieu?

PAR M. JOEY FALLU:

Si je me souviens bien d'avoir vu les cartes des impacts visuels, il me semble que la
2395 zone d'étude s'arrêtait à environ la limite Carleton-Saint-Omer. Ça fait que peut-être que ce serait bon d'allonger la zone d'étude d'impact visuel un peu plus loin, jusqu'à la limite Saint-Omer-Nouvelle, ou peut-être même jusqu'à la pointe de Miguasha.

Même chose de l'autre côté, en allant peut-être par Maria et New Richmond, peut-être
2400 que là, ce serait moins visible, mais au moins du côté de Saint-Omer-Nouvelle, je pense qu'il y aurait lieu d'agrandir la zone d'étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

2405 Très bien. Madame Bernier.

PAR Mme NANCY BERNIER:

Oui, ce que je voudrais ajouter, c'est que ce qui nous a été présenté par Hydro-Québec,
2410 comme je vous disais, il y a quelques semaines, c'est qu'ils appellent ça, dans leur étude qui vise à faire la sélection du tracé, ils regardent les zones de résistance. Puis le tracé qui a été choisi semblait pas le milieu où il y avait le moins de résistance en fait. Ça aurait été intéressant d'agrandir la zone d'étude pour les choix de tracés en allant un peu plus vers l'ouest où là, il semblait y avoir moins de résistance au niveau visuel.

2415 Alors en tout cas, ça va un peu dans le sens de ce que le représentant de la MRC dit.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420 Très bien. Ça va madame?

PAR Mme REINE DEGARIE:

Est-ce que je pourrais poursuivre un peu?

2425

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous me le demandez si délicatement, comment puis-je dire non?

2430

PAR Mme REINE DEGARIE:

Écoutez, c'est parce qu'il y a des informations importantes qui sont pas mentionnées, des faits encore, sans commentaire, des faits.

2435

Est-ce que vous avez été informé que le long du sentier pédestre le plus fréquenté à Carleton, qu'on appelle le sentier du ruisseau d'éperlan, des sauts, les pylônes vont être visibles des plus beaux belvédères, bien, pas des plus beaux, semble-t-il de tous les belvédères d'observation. C'est l'endroit où les gens de Carleton et des environs et les touristes vont le plus, parce qu'en termes de rapport qualité-dépense d'énergie, c'est ce qu'il y a de meilleur.

2440

Bien, les pylônes vont être visibles, selon le tracé actuel. Ça, c'était une information de fait, là.

D'autre part, monsieur le Président, j'aurais aimé poser la même question mais beaucoup moins détaillée à l'autre partie, en ce sens leur demander de quelle façon est-ce qu'on a tenu compte de l'impact paysager, toujours considérant le fait que ce paysage-là est plus belle baie du monde et route panoramique?

2445

De quelle façon, parmi tous vos critères, vous avez tenu compte de cet aspect-là et de quelle façon détaillée vous en avez tenu compte?

2450

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dufort.

PAR M. GUY DUFORT:

2455

Monsieur Patrick Henn répondra à la question, monsieur le Président.

PAR M. PATRICK HENN:

2460

En fait, monsieur le Président, je pense que la meilleure façon, ce serait peut-être de montrer quelques simulations visuelles pour expliquer comment on a tenu compte ou comment on a évalué l'impact visuel sur les milieux qu'on pourrait dire touristiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465

Très bien.

PAR M. PATRICK HENN:

2470

Ce serait peut-être la façon de faire!

2475

Donc je pourrais commencer ici, si on fait une évaluation, donc premièrement, on va partir à l'ouest puis on va aller vers l'est. Donc ici, on commence au Parc national de Miguasha. Donc nous, on a fait quelques simulations, on a fait le terrain l'année passée, on a pris des photos à des endroits où on considérait qui étaient peut-être d'un attrait important touristique, d'importance, et donc on a pu prendre des photos avec les coordonnées, c'est possible de faire des simulations.

2480

On a fait l'évaluation selon certains critères, et un qui est très important évidemment, c'est le degré de visibilité des éoliennes et également, la distance.

2485

Donc on voit ici par exemple dans un premier cas, on est à l'ouest, on est à Miguasha, et on peut voir les éoliennes qui sont à quatorze kilomètres (14 km) et plus. Donc on peut les voir, c'est pas facile à voir évidemment avec la résolution, mais on peut voir que les éoliennes ici seraient sur la crête. Donc ça nous donne une idée, on voit des lignes blanches finalement, ça nous donne une idée de la visibilité possible des éoliennes à cette distance-là.

2490

Si je continue! Ici, on était donc à Saint-Omer au barachois. Donc ici, la visibilité possible du côté de Saint-Omer, c'est surtout au niveau de cette vallée ici où on peut voir quelques éoliennes. Donc on voit un éolienne ici, la numéro 2, qui serait environ à neuf kilomètres (9 km). Donc ça donne une idée ici d'une éolienne visible.

2495

Mais à cause des escarpements importants autour, les éoliennes sont bloquées, donc on peut pas voir les éoliennes, si on s'en va de ce côté-là.

2500

Si je continue maintenant du côté de Carleton, là, on est vraiment franc sud du projet. Donc comme je mentionnais tantôt, ça, c'est l'exemple de la route de la montagne, les éoliennes ne sont pas visibles à partir de Carleton en tant que telles. C'était tout simplement à cause de l'escarpement, encore une fois, et de l'escarpement, si on veut, montagneux qui est relié au mont Saint-Joseph.

2505

Donc même chose, le camping! Les éoliennes sont en fait directement au nord, donc derrière ici, on les voit pas.

Ici, c'est le terrain de golf. Même chose, les éoliennes sont derrière, donc il y a pas de possibilité de visibilité.

Maintenant, on va du côté un peu plus à l'est, donc on est rendu maintenant à Maria. Donc la 132 qui passe ici, donc encore une fois Maria ici, il y a quelques éoliennes. On est environ à neuf-dix kilomètres (9 km-10 km), l'éolienne 50 dans ces coins-ci. Donc quelques
2510 éoliennes potentiellement visibles le long de la crête, mais encore une fois, la visibilité est relativement restreinte, étant donné qu'on est à une bonne distance.

Ici, on est à l'intérieur des terres. Je peux vous la montrer aussi, c'est au niveau du Rang 2 de Maria, mais ici, on n'est pas dans un secteur qu'on pourrait appeler touristique, parce
2515 qu'on est sur les rangs arrière, mais bon, ça vous donne une idée, encore une fois six (6 km) à sept kilomètres (7 km) de cet endroit qui est plutôt résidentiel.

Ici, on est au mont Carleton. Donc le mont Carleton ici, c'est le sentier du mont Carleton. On l'a marché, on l'a visité, et on regarde maintenant vers le nord. Et c'est important
2520 de mentionner qu'on regarde vers le nord, parce qu'en fait, cette éclaircie qu'on peut voir ici, c'est pratiquement la seule éclaircie qu'on a pu rencontrer sur le site.

C'est-à-dire que tout le reste du sentier, vous le connaissez probablement aussi bien que moi, ou plus que moi en fait, c'est vraiment sous couvert forestier, donc les vues sont
2525 vraiment protégées, les vues sont souvent cachées par un couvert forestier.

Par contre il y a des belvédères à certains endroits, mais les belvédères regardent vers la baie dont la baie des Chaleurs, donc il y a pas d'éoliennes dans cette direction-là.

2530 Donc c'était tout simplement pour illustrer des éoliennes qui sont directement vers le nord.

Ça, c'est pour expliquer, encore une fois au niveau du mont Saint-Joseph qui est un endroit évidemment très important, qu'il n'y a pas d'éoliennes dans les vues qu'on pourrait
2535 appeler d'attrait touristique du mont Saint-Joseph. C'est-à-dire que si on regarde vers la baie, encore une fois, les éoliennes sont derrière. Donc il y a pas d'éoliennes visibles ici.

Un autre exemple, encore une fois, là, on est devant l'oratoire et on regarde vers la baie. Évidemment toutes les structures touristiques si on peut dire sont orientées vers la baie, donc il
2540 y a pas de possibilité de visibilité d'éolienne.

Par contre si on se retourne et on regarde à partir du stationnement, il y a quelques éoliennes, bien en fait, les éoliennes seraient très visibles à partir d'ici, étant donné qu'on est à un point relativement élevé, et il y a une ouverture évidemment vers la forêt derrière, donc ce
2545 qu'on appelle l'unité de paysage forestier dans ce cas-ci. La plus proche éolienne serait à deux kilomètres et demi (2 ½ km).

2550 Mais c'est évidemment pas là, je veux dire, les gens rentrent ici, il y a un stationnement, et c'est l'endroit évidemment où on va stationner l'autobus et tout, mais c'est pas évidemment les vues qui sont privilégiées.

2555 Je continue donc vers l'est, ça, c'est le cap Noir à New Richmond, donc ici on voit des éoliennes sur la crête. Encore une fois les éoliennes qui sont à plus de vingt kilomètres (20 km), donc c'est un aspect quand même important, parce qu'on est vraiment en arrière-plan. C'est des éoliennes qui seraient visibles selon certaines conditions météorologiques aussi, parce que rendu à une certaine distance comme ça, c'est pas toutes les conditions météorologiques qui permettraient de voir les éoliennes. Mais quand même, bon, c'est une possibilité de visibilité ici, donc à plus de vingt kilomètres (20 km).

2560 Un autre exemple à aussi également plus de vingt kilomètres (20 km) à partir de l'aire touristique de New Richmond.

2565 Donc en conclusion concernant cet élément-là spécifiquement, nous, évidemment le degré de visibilité étant faible de ces endroits, également les éoliennes sont à une bonne distance, à une grande distance normalement, donc on est vraiment en arrière-plan, on n'est pas dans un endroit, en tout cas on considère pas que c'est un impact fort à ce niveau-là, plutôt faible.

2570 Et le troisième élément important, c'est qu'il y a des vues stratégiques, il y a des vues importantes qui ont été identifiées, par exemple au mont Carleton pour les belvédères, par exemple le belvédère de l'oratoire Saint-Joseph, c'est des vues qu'on pourrait appeler protégées, parce qu'il y a pas d'éoliennes qui brisent le paysage dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2575 Très bien, merci.

PAR Mme REINE DEGARIE:

2580 Lors de leur présentation l'automne dernier, je pense que j'avais souligné la qualité du travail qui avait été fait au niveau des simulations. Mais à ce moment-là, il était pas question, l'information n'avait pas circulé du tout à l'effet qu'il y aurait des lumières scintillantes.

2585 Est-ce que, monsieur le Président, vous avez demandé à ce qu'on fasse une simulation animée des lumières qui vont scintiller, selon les différents plans qu'on nous a montrés maintenant, pas seulement – et d'après ce qu'on nous montre, c'est qu'il faut pas seulement penser en termes de Carleton. Il faut penser vraiment en termes de réseau touristique au complet et de résidents des autres municipalités aussi. De cap Noir, ça va flasher en sapristi!

2590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pense que vous allez avoir un mémoire très riche.

2595 **PAR Mme REINE DEGARIE:**

J'avais pas pensé écrire, mais je vais être obligée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2600 Bien, vous n'êtes pas obligée. Vous n'êtes pas obligée de remettre un mémoire écrit. Vous pouvez tout simplement venir nous parler, c'est considéré, un mémoire oral est tout aussi valable.

2605 Écoutez, la Commission a fait plusieurs demandes au promoteur, notamment des simulations avec les clignotants, alors je pense que je vous ai donné suffisamment de temps, je vais passer à la personne suivante, si vous permettez!

PAR Mme REINE DEGARIE:

2610 Pourriez-vous demander à Hydro-Québec s'ils ont consulté l'industrie touristique dans leur consultation, et s'ils ne l'ont pas fait, pour quelle raison ils ne l'ont pas fait?

Je vous remercie, monsieur le Président.

2615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2620 Merci. En fait, j'allais souffler un mot aux MRC et à l'Agence touristique, régionale touristique. Si vous avez des suggestions à faire à Hydro-Québec pour leur simulation pour l'évaluation de l'impact sur le paysage, n'hésitez pas à le faire. Vous connaissez la région, c'est votre territoire, n'hésitez pas à le faire. Je pense qu'Hydro-Québec serait ravie de les recevoir, d'accord! Merci.

2625 Dans ce cas, vous pouvez aussi nous envoyer une copie, évidemment tous les documents qui circulent à l'intérieur d'une commission d'enquête sont publics.

BERTRAND BOUCHARD

2630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appelle maintenant monsieur Bertrand Bouchard.

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

2635 J'achève, j'achève!

PAR LE PRÉSIDENT:

2640 Comment vous avez dit ça, je l'achève, je l'achève?

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

2645 J'achève de parler. Ma question s'adresse à mademoiselle Michèle, puis c'est par rapport, cet après-midi par exemple, elle nous disait qu'il y avait, pour la position des éoliennes par exemple, il y avait des cotes comme 1, 2, 3. 3, impossible d'avoir les éoliennes, OK. 2, avec harmonisation. Puis 1, pas de problème, je pense bien.

2650 Je voudrais qu'elle nous explique un peu par rapport au lac Sansfaçon à quel degré on est situé, et puis un peu d'éclaircissement là-dedans!

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Je vais lui céder la parole, mais juste une parenthèse auparavant!

2655 Je voudrais savoir, monsieur Dufort, comment se fait-il que le câblage autour du lac Sansfaçon se ferait par voie aérienne et non pas par voie souterraine comme ailleurs dans le parc?

PAR M. GUY DUFORT:

2660 Je vais laisser la parole à monsieur Bouchard à ce sujet.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2665 Dans le cas, au bout du lac Sansfaçon, c'est que c'est pour relier les trois (3) éoliennes qui sont d'un bord du lac vers l'autre côté. Et au lieu de retourner par le chemin, on a privilégié de passer à travers le chemin, mais il y aura pas de chemin de construit comme tel. Donc on a privilégié aérien pour éviter de construire un chemin pour enfouir le câble.

2670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avez-vous consulté les résidents des chalets pour savoir si c'était préférable, s'ils préféreraient ça ou s'ils préféreraient souterrain?

2675 Il n'y a pas eu de consultation à cet égard?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Il y a pas eu de consultation comme telle, parce que la ligne n'est pas visible du lac, d'aucun point.

2680

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Elle passerait dans le bois?

2685

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Oui, et c'est des poteaux de bois très bas, parce que c'est juste du trente-quatre point cinq (34,5) kV.

2690

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Alors madame Boudart s'il vous plaît!

Le lac Sansfaçon, il se situe dans quelle zone?

2695

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

Oui. Bon, en fait ce qu'il faut savoir, c'est que le projet comme tel chevauche deux (2) zones; il y a la zone de type 1 qui est les conditions favorables et la zone de type 2 qui est les conditions d'harmonisation.

2700

La zone de type 2 se trouve à être la zone plus au sud. Ça se trouve à être la zone qui est la plus achalandée; c'est la zone où ce qu'il y a le plus de risque de conflits d'usages et c'est la zone qui ressort aussi à l'échelle régionale.

2705

La zone de type 1 se trouve à être celle au nord. Si je regarde sur la carte, elle est pratiquement délimitée avec les limites de la MRC.

Donc c'est la zone où ce qu'il y a le moins de risques de conflits, c'est la zone qui est le moins achalandée.

2710

Si je me réfère au texte du PRDTP, à la page 35 du PRDTP où on définit ce qu'est la zone de type 1 versus la zone de type 2!

2715

"La zone de type 1 offre des conditions favorables, ce sont celles qui présentent le moins de contraintes pour l'implantation d'installations éoliennes et de risques de conflits d'usages."

2720 Donc comme j'avais mentionné cet après-midi, l'ensemble du territoire est assujéti à des droits et des usages pratiqués. Donc il y a des contraintes partout.

 Si je continue la définition!

2725 "Les promoteurs devront toutefois tenir compte de la présence dans ces zones de sites ponctuels qui font déjà l'objet de droits d'usage ou de statuts particuliers."

2730 Alors nous ce qui nous intéresse dans ces zones-là, c'est le maintien des usages. Par exemple, au niveau de la carte, il y a des sites ponctuels qui peuvent pas ressortir. Le lac Sansfaçon ne ressort pas sur la carte régionale; ça se trouve à être un site qui est jugé ponctuel avec un enjeu local pour le maintien de l'usage.

2735 Par contre, comme on l'a vu hier aussi avec le Règlement des normes d'intervention sur les coupes forestières, il y a des mesures de protection visuelle qui s'appliquent à moins de un point cinq kilomètre (1,5 km) du lac dans l'encadrement visuel. Donc on a des préoccupations visuelles au ministère par rapport à l'aire d'influence forte pour le maintien des usages qui sont tributaires de l'utilisation du paysage. Ce qui veut pas dire qu'on ne peut pas implanter d'éoliennes d'une manière visible, mais il faut qu'elles s'harmonisent dans le paysage. C'est un peu le chose.

2740 Tandis que dans les zones de type 2:

2745 "Ce sont des zones qui nécessitent des conditions d'harmonisation, ce sont elles qui, tout en offrant des possibilités de développement de parcs éoliens, présentent certaines contraintes associées à la conservation des milieux naturels sensibles ou reconnus, à la protection et au maintien des usages en place et des droits consentis ainsi qu'à la nécessité d'harmonisation des usages présents ou projetés sur le territoire public."

2750 Ce qui fait que dans le fond, dans la zone de type 1, on n'avait pas nécessairement de milieu naturel sensible reconnu d'envergure ou de potentiel de développement qu'on voulait protéger.

 C'est ce qui détermine la limite entre les deux (2) zones. Je sais pas si ça éclaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2755 Je vais essayer de résumer en une phrase, je vais essayer!

2760 Le lac Sansfaçon se situerait dans la zone 1, mais nécessiterait quand même une harmonisation?

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

Il nécessite – il y a des contraintes associées quand même, c'est le respect des usages qui sont pratiqués puis des droits qui sont consentis.

2765

Donc à cet égard-là, oui, c'est un site qui est ponctuel, qui ressortait pas à une échelle de planification régionale, mais qui a été cerné à une échelle de planification micro, si on veut, dans la microlocalisation du projet.

2770

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais il serait zone 1 quand même?

2775

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

Oui, parce qu'il y a des droits partout sur le territoire public, donc il y a des contraintes partout. On peut pas s'en sortir. On fait de la gestion intégrée, de la gestion multiresources, on utilise le territoire à différentes fins, on essaie de développer d'une manière où on va harmoniser les usages, où on va permettre l'utilisation optimale du territoire, si on veut, pas nécessairement d'utiliser tous les potentiels à plein potentiel, mais d'arriver à chercher le meilleur compromis.

2780

PAR LE PRÉSIDENT:

Selon vous qui êtes dans le milieu, comment par exemple nous, moi, j'ai été sur le site, comment est-ce qu'on peut harmoniser, qu'est-ce qu'on considère ou comment on définit l'harmonisation d'éoliennes autour d'un lac?

2785

Est-ce que c'est par rapport à une distance?

2790

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

Il y a l'effet de distance qui joue par rapport aux aires d'influence. Dans le Guide du paysage, on avait déterminé, bien en tout cas, on a recensé dans ce qui existait au niveau de la documentation, de l'expérience européenne, trois (3) aires d'influence; il y a l'aire d'influence forte qui se trouve à être à moins de dix (10) fois la hauteur des éoliennes. Il y a l'aire d'influence moyenne qui se trouve à être entre dix (10) et cent (100) fois la hauteur des éoliennes. Quand on parle de hauteur...

2795

2800

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc un virgule deux kilomètre (1,2 km) et douze kilomètres (12 km) dans le cas qui nous intéresse, puisque les éoliennes sont cent vingt mètres (120 m)?

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

2805

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2810

Et dans ce cas-là, l'éolienne la plus proche serait de sept cent quatre-vingts mètres (780 m) du chalet?

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

2815

Elle se trouve à ce moment-là être dans l'aire d'influence forte. Donc pour nous, c'est l'aire d'influence dans le cas du lac Sansfaçon qui nous interpelle.

Nous, bien, c'est sûr que c'est en faisant différents scénarios qu'on peut analyser et voir lequel des scénarios est le plus acceptable et respecte le plus le paysage.

2820

Nous, ce qu'on aimerait recevoir, c'est un scénario où on regroupe les éoliennes pour essayer de dégager des vues sur le lac. Parce que là, à l'heure actuelle, il y a des éoliennes presque tout le tour du lac, c'est ça qui nous préoccupe.

2825

PAR LE PRÉSIDENT:

Je comprends que c'est donc cet aspect-là que vous êtes en train de négocier avec le promoteur?

2830

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

Oui. C'est d'arriver soit à éloigner les éoliennes, qu'elles soient plus dans l'aire d'influence, ou dégager les vues pour regrouper les éoliennes.

2835

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

PAR M. GUY DUFORT:

2840

Monsieur le Président, j'aimerais intervenir s'il vous plaît sur ce propos!

2845

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune nous a émis une lettre d'intention dans laquelle il fixe les conditions d'émission des baux que nous aurons besoin pour l'exploitation du parc. Et dans cette lettre-là que nous pourrions déposer à la Commission, il est mentionné que nous sommes dans la zone 1.14 et 2.20.

Et le ".14" a une certaine importance au moment des discussions ici.

2850 Et si je vais dans le PRDTP, et je réfère à la zone 1.14, on réfère à usages, on parle "autres sentiers récréatifs", puisque le premier sentier étant le sentier des Appalaches qui n'est pas sur ce territoire-là, "autres sentiers récréatifs", on parle de préserver les usages.

2855 Et je rappelle qu'on est dans la zone 1.14 qui est comme une sous-section de 1 dans ce cas-ci.

2860 Ensuite à un autre endroit, encore dans 1.14, on parle des aires de confinement du cerf de Virginie localisées, et on décrit différentes affaires reliées au cerf de Virginie: éviter la dégradation des aires de confinement. Nous évitons complètement. Nous sommes tout le temps dans la zone 1.14.

2865 Si je réfère encore à la zone 1.14 du PRDTP, on parle de l'écosystème forestier exceptionnel, que nous évitons également.

2865 C'est les seules mentions de 1.14. Jamais il n'est fait mention dans la zone 1.14 du lac Sansfaçon. Malgré que ça n'a pas été mentionné dans le PRDTP, nous, nous avons fait les études de paysage, parce que nous avons compris que c'était une valeur importante pour les personnes qui y habitent.

PAR LE PRÉSIDENT:

2870 Je vous remercie monsieur Dufort.

Est-ce que ça répond à votre première question?

2875 **PAR M. BERTRAND BOUCHARD:**

Oui. Ma deuxième question, c'est qui dans nos spécialistes disons pourrait nous énumérer les droits, nos droits en tant que locataires de terrains au lac Sansfaçon?

2880 Est-ce que ça se limite à avoir un terrain, bye bye la visite, ou qu'on a des droits, par exemple de meilleure vie, d'environnement, etc.?

PAR LE PRÉSIDENT:

2885 Je vais poser la question à monsieur Lacasse.

Mais auparavant, j'aimerais savoir, monsieur Dufort, est-ce que vous avez imaginé un scénario qui entraînerait un certain dédommagement, une compensation aux propriétaires des chalets autour du lac Sansfaçon?

2890 **PAR M. GUY DUFORT:**

Non monsieur le Président, nous n'avons imaginé aucun scénario concernant cet aspect-là.

2895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur Lacasse, c'est votre ministère donc qui a signé des baux avec les treize (13) propriétaires, quels sont les termes de ces baux?

2900 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Oui, c'est le secteur Territoire qui gère les droits et usages sur le domaine de l'État, donc je vais laisser ma collègue du secteur Territoire répondre.

2905 **PAR Mme MICHÈLE BOUDART:**

Oui. Le bail, en fait ça se trouve à être un bail d'utilisation exclusive d'un territoire de quatre mille mètres carrés (4000 m²) ou à peu près, en tout cas il y a des variances.

2910 Et l'utilisation comme telle du bail, c'est sur ce territoire-là. Par contre, nous, ce qu'on vise, c'est avoir l'harmonisation des usages. Comme on a mentionné, les différents règlements en vigueur font en sorte qu'il y a des protections visuelles.

2915 Dans le cas qui nous concerne ici au niveau de l'éolien, bien, l'harmonisation des usages aussi passe par l'application du guide, par le PRDTP et aussi par le Processus d'évaluation environnementale. C'est les trois (3) outils qu'on se sert pour regarder.

PAR LE PRÉSIDENT:

2920 Mais pour répondre plus précisément à la question de monsieur, le ministère ne s'est pas engagé à conserver l'environnement qui existe à l'heure actuelle de cette façon-là indéfiniment?

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

2925 Conserver, non. En fait il y a de l'exploitation des ressources qui se fait sur ce territoire-là, il va continuer d'y en avoir.

2930 Comme on dit, ce qu'on essaie de faire, c'est de la gestion intégrée qui va permettre de trouver un compromis viable pour tout le monde, puis d'utiliser le territoire à diverses fins, comme ça se fait pratiquement aussi avec la coupe forestière.

Donc c'est pas un droit d'utilisation exclusive sur l'ensemble du territoire, mais sur un territoire circonscrit, et au-delà de ce droit...

2935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De quatre mille mètres carrés (4000 m²).

2940 **PAR Mme MICHÈLE BOUDART:**

... et au-delà de ce droit, on essaie de protéger une partie du paysage sans le protéger d'une manière intégrale.

2945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci. Ça répond?

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

2950 Je peux tu ajouter quelque chose?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

2955 **PAR M. BERTRAND BOUCHARD:**

2960 Il y a une chose que je comprends pas depuis le début. C'est que par exemple, on a une protection visuelle au ministère, OK, puis quand ça arrive pour des projets comme ça, qu'il y a aucune réglementation, puis il y a rien qui dit que pour la protection visuelle, par exemple, s'ils respectaient la protection visuelle déjà, déjà on aurait une sécurité un peu, mais il y a pas rien qui dit, puis il y a pas de règlement, il y a rien en toute qui parle de ça.

2965 Peut-être qu'il y a une grosse amélioration à apporter dans les règlements d'institutions semblables puis de projets semblables.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

2970

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

2975 Est-ce que je peux commenter par rapport à ça? Nous au ministère, on a pris une
approche par objectifs. En fait, l'approche d'une éolienne, au niveau du paysage, c'est difficile.
Une norme bête et méchante pourrait faire en sorte que l'éolienne soit acceptée, puis qu'elle
s'intègre pas dans le paysage.

2980 Il y a différents critères d'analyse qui permettent de voir si une éolienne s'intègre,
comme par exemple si elle respecte les lignes de crêtes, des éléments comme ça aussi dont
certains sont mis à l'annexe 1 du Guide de paysage.

Donc c'est difficile de gérer le paysage au niveau de l'éolien par une approche
normative.

2985 Par contre, ça nécessite des discussions, puis ça nécessite que chacun des partenaires
s'approprie aussi les enjeux des gens, puis c'est comme ça qu'on va arriver à faire un projet
plus acceptable.

PAR LE PRÉSIDENT:

2990 Je vous remercie.

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

2995 Je peux répondre? Si je prends par exemple les coupes forestières, puis il y a une
réglementation avec les coupes forestières, je comprends ce que vous voulez dire. C'est des
choses qui arrivent depuis vingt (20) ans, disons, OK, tandis que les éoliennes, autrement dit
les éoliennes, c'est nouveau. Puis en plus d'être nouveau, c'est cinq (5) fois, je sais pas
comment de fois plus haut qu'un arbre ou encore ça va durer, ça va durer le temps que ça va
3000 durer, vingt (20) ans, vingt-cinq (25) ans, trente (30) ans.

Tandis qu'une coupe forestière, bien, dans cinq (5) ans, ou même avant ça, les arbres
seront pas à maturité, c'est sûr, mais quand même, la visibilité, tout ça va disparaître
tranquillement, tranquillement, tranquillement, mais jamais avant vingt (20) ans sûr, puis peut-
3005 être vingt-cinq (25) puis trente-cinq (35) ans que l'éolienne, le paysage va s'améliorer avec cette
chose-là. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3010 Merci à vous.

PAR M. GUY DUFORT:

Monsieur le Président, me permettez-vous une dernière intervention?

3015

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr.

3020

PAR M. GUY DUFORT:

J'entends depuis hier, on parle des paysages, on parle d'aires d'influence, et on associe facilement aire d'influence forte à impact fort. J'aimerais que monsieur Patrick Henn et monsieur François Tremblay qui ont travaillé sur les paysages donnent leur opinion sur ce sujet.

3025

PAR M. PATRICK HENN:

Oui monsieur le Président. Effectivement, on a fait une recherche sur cette question d'influence forte et moyenne, et j'aimerais, en fait, emmener ici François Tremblay qui travaille chez nous, qui est aménagiste du territoire, parce qu'effectivement, on parle depuis hier d'une aire d'influence forte au lac Sansfaçon particulièrement qui est reliée à une distance. En fait, on parle toujours d'une distance de un virgule deux kilomètre (1,2 km), soit dix (10) fois la hauteur des éoliennes.

3030

3035

Mais le guide du MRN mentionne que les aires d'influence sont pas seulement un facteur d'une distance, mais également d'un milieu. Il y a différentes choses qui doivent prendre la considération quand on considère une aire d'influence forte, moyenne ou faible.

3040

Et je pense que c'est important, parce que nous, la raison pourquoi peut-être, en tout cas on n'a pas parlé de ça hier, mais pourquoi il y a une différence entre qu'est-ce qui est interprété par le ministère et nous-mêmes, c'est qu'on considère qu'au lac, étant donné qu'on est en deuxième plan, on considère que nous sommes en fait dans une aire d'influence moyenne et non forte, étant donné la topographie, étant donné qu'on voit pas l'éolienne au complet, qu'on n'est pas en premier plan. Donc ça, c'est un élément qu'on considère important, qui change un peu l'analyse visuelle.

3045

Je veux pas rentrer dans un débat trop méthodologique, et je veux pas non plus diminuer l'importance des paysages pour les gens du lac Sansfaçon.

3050

C'est juste quand on revient à une méthode, quand on revient à des critères, qu'on essaie qu'ils soient le plus objectifs possibles, on considère que l'aire d'influence en fait dans le cas du lac serait moyen.

PAR LE PRÉSIDENT:

3055

Bien de toute façon, c'était dans l'étude d'impact. Pour la Commission, c'est pas une situation aisée, dans le sens, c'est pas non plus une situation très difficile, mais vous comme expert, vous êtes arrivé à une caractérisation qui fait que l'impact est moyen, et selon les lectures qu'on a faites concernant l'avis entre autres du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, c'est un impact élevé, bon.

3060

C'est clair que si vous comme expert, vous vous entendez pas, nous, on n'est pas du tout expert, mais on fait juste constater qu'il y a une différence reliée notamment à l'application ou pas d'une méthode par rapport à une autre.

3065

Je suis pas mal à l'aise avec ça, d'accord!

PAR M. GUY DUFORT:

3070

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

3075

RÉAL BERNARD

3080

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous appelons monsieur Réal Bernard.

PAR M. RÉAL BERNARD:

3085

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3090

Bonsoir monsieur.

PAR M. RÉAL BERNARD:

3095

Est-ce qu'il y a eu des études d'impact du côté de New Richmond? J'aimerais savoir ça, parce qu'on nous a montré à date les impacts du côté ouest de la Grande-Cascapédia, et je n'ai pas entendu parler des impacts qu'il y a eus du côté de New Richmond.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous voulez dire sur le paysage?

3100

PAR M. RÉAL BERNARD:

Le paysage, oui.

3105

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dufort.

PAR M. GUY DUFORT:

3110

Monsieur Patrick Henn prendra la parole, monsieur le Président.

PAR M. PATRICK HENN:

3115

Monsieur le Président, en fait, c'était les deux (2) derniers montages photographiques que j'ai montrés dans la présentation, je pourrais les remettre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3120

S'il vous plaît.

PAR M. PATRICK HENN:

3125

C'était effectivement New Richmond. On en a d'autres exemples, mais en voici deux (2). Donc la première, comme je mentionnais, on est ici sur la route 132 et ça, on voit évidemment la crête et des éolienne potentiellement visibles, si je peux prendre un marqueur.

3130

Donc ici par exemple, on peut voir des éoliennes potentiellement visibles, et ce sont des éoliennes, dans ce cas-ci, à vingt kilomètres (20 km), au moins vingt kilomètres (20 km) du point de réception de l'observateur.

3135

J'ai un deuxième montage qui est très semblable en fait, parce qu'à ces distances-là, on voit quand même des paysages assez semblables, si on veut. Donc la même chose, on voit des éoliennes à une vingtaine de kilomètres. Je sais pas pourquoi l'image est pas centrée, mais moi, je l'ai centrée sur mon ordinateur.

Donc la même idée, donc quelques éoliennes visibles. Notre évaluation, évidemment, pour parler d'aire d'influence, on est vraiment ici dans une aire d'influence éloignée ou faible

3140 étant donné qu'on est à des très grandes distances. Donc notre évaluation au niveau du paysage est un impact qui est faible, étant donné surtout ces grandes distances.

3145 J'ai mentionné tantôt aussi l'importance dans des cas comme ça, à une grande distance comme ça, l'importance des conditions météorologiques favorables pour voir les éoliennes. Parce qu'à cette grande distance là, il sera pas toujours possible de voir les éoliennes. Évidemment, ce sera possible, elles vont être visibles dans certains cas, mais moins que si par exemple on est à dix kilomètres (10 km) ou cinq kilomètres (5 km). On parle pas de la même ampleur.

3150 Donc c'est deux (2) exemples de montages qu'on a faits dans le cadre de l'analyse d'impact.

PAR M. RÉAL BERNARD:

3155 Comment se fait-il qu'on voit pas la tour de télévision?

PAR M. PATRICK HENN:

3160 C'est une bonne observation. En fait la raison, c'est qu'à cette distance-là, c'est possible qu'on pourrait la voir peut-être à l'œil nu, mais dans ce cas-ci, c'est sûr que c'est une photo. Il faudrait peut-être faire un zoom pour voir, évidemment ce serait plutôt dans le coin ici.

3165 Mais encore une fois, le ciel est un peu nuageux, dans une journée comme ça, ce serait peut-être pas possible non plus. Il faudrait que je fasse – je peux pas le faire ici avec mon ordinateur, mais ce serait de zoomer pour voir si c'est possible.

PAR M. RÉAL BERNARD:

3170 C'est pour vous dire, monsieur le Président, que je demeure à New Richmond et que la tour de Carleton, c'est une tour ajourée que l'on voit très bien. Étant donné que je suis encore plus près que, par exemple, la halte touristique, puis je vois très bien à tous les jours, je la vois très bien.

3175 Et ainsi que l'autre tour qui est à côté. Et j'imagine que ces tours ajourées là, étant donné que je les vois très bien, les immenses tours qui vont être montées vont être encore plus favorablement vues que les petites tours de télévision.

Je pense que ça va être très défavorable au panorama que nous avons maintenant qui sont les Chic-Chocs.

3180 Je pense que monsieur Dufort pourrait nous dire, il est venu chez moi, et il sait quel panorama qu'on a chez nous, et j'aimerais avoir ses commentaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ses commentaires sur?

3185

PAR M. RÉAL BERNARD:

Sur les tours qu'il va y avoir là, quel effet que ça va donner au panorama.

3190

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien en fait, c'est ce qui vient d'être présenté quand même, là.

Je peux bien lui demander, mais il va me renvoyer aux photos.

3195

Monsieur Dufort, quel est votre avis?

PAR M. GUY DUFORT:

3200

Monsieur le Président, je ne donnerai pas mon appréciation personnelle.

PAR M. RÉAL BERNARD:

3205

D'accord. Étant donné que j'ai fait le tour de New Richmond et j'ai constaté que soixante-quinze pour cent (75 %) de la population du territoire va très bien voir les éoliennes, c'est pour ça que je demande pourquoi qu'il y a pas eu d'étude d'impact.

Je voyais tantôt qu'il y avait une vue de Miguasha, je pense que c'est plus loin que New Richmond.

3210

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, j'avoue que j'ai de la difficulté à comprendre votre question.

3215

Madame Bernier, est-ce que l'étude d'impact aurait pu porter, couvrir le territoire de New Richmond, au-delà des cartographies ou des photos, des simulations sur le paysage que nous avons vues?

PAR Mme NANCY BERNIER:

3220

Bien, au même titre que pour les autres territoires où c'est visible, Maria, Saint-Omer, Miguasha, on les a vus dans le montage photographique. On nous indique à partir de certains secteurs combien d'éoliennes vont être vues.

3225 New Richmond, à mon avis, a eu le même traitement que les autres municipalités, en fait. La méthode a été appliquée partout.

3230 Par contre, lorsqu'on a reçu l'étude d'impact, on a demandé justement que la cartographie, parce qu'il y a une cartographie qui a été produite, je sais pas si elle pourrait être projetée à l'écran, mais c'est la cartographie qui montre tout le territoire, puis en bleu on voit à partir, justement des différents points de vue, le nombre d'éoliennes qui vont être perceptibles.

3235 Puis on voit en effet, que, par exemple, à partir de Miguasha, puis à partir de New Richmond, une grande partie de la population va pouvoir voir le parc éolien sur presque toute sa superficie.

Alors ça donne quand même une indication sur la proportion de la population qui va avoir une modification de leur champ visuel.

3240 Ce serait peut-être intéressant de l'avoir, mais bon!

PAR LE PRÉSIDENT:

3245 Est-ce que l'étude aurait pu aller plus loin, selon vous?

PAR Mme NANCY BERNIER:

3250 Bien, non. Bien, je vois pas. C'est la consultation publique en fait qui vient, d'après nous, bonifier l'étude d'impact. C'est vraiment la consultation publique. C'est le fait que la population peut venir donner son avis sur comment ils perçoivent cet impact-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3255 Est-ce qu'il y a des éléments particuliers que vous auriez aimé voir dans l'étude d'impact et qui n'y sont pas?

PAR M. RÉAL BERNARD:

3260 Bien, lorsque les consultations ont eu lieu, on s'est aperçu que New Richmond, il y avait pas eu des étude d'impact. Et dès ce moment-là, j'ai informé les gens, puis tout de suite, ils sont venus, commercé à prendre des photos, des photos. Mais le projet était beaucoup avancé. Les études d'impact étaient déjà faites ailleurs qu'à New Richmond.

3265 C'est pour ça que je demande pourquoi que ça n'a pas été fait avant?

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez-moi, peut-être mes collègues vont m'aider à comprendre ce que vous voulez savoir exactement!

3270

Monsieur Dufort, pourquoi New Richmond n'a pas été faite avant la date où ça a été fait?

PAR M. GUY DUFORT:

3275

Bien, monsieur le Président, je pense qu'il y a deux (2) éléments dans la réponse. Patrick a présenté les simulations concernant New Richmond, et ces simulations-là sont dans l'étude d'impact.

3280

Bon, monsieur Bernard me corrigera si ma compréhension est fautive, mais on a invité les gens, on a fait des réunions publiques, on a publié des articles dans les journaux, on a fait des annonces à la radio, on a eu des interviews dans les médias électroniques pour inviter les gens à venir nous voir.

3285

PAR LE PRÉSIDENT:

Y compris les résidents de New Richmond?

PAR M. GUY DUFORT:

3290

Partout. Il y a peut-être des gens qui sont venus, qui sont pas venus. Je n'ai pas l'inventaire des personnes d'où elles venaient.

3295

Il y a eu aussi une résolution à la MRC de Bonaventure qui a composé le RCI, qui a mis en place le RCI.

3300

Quand tout ceci a été fait, quand toutes les consultations ont été faites et que nous avons travaillé sur le projet, eh bien là, nous avons eu une communication avec la mairesse, madame Appleby de New Richmond qui nous a communiqué ce que monsieur Bernard nous communique.

3305

Immédiatement, nous nous sommes rendus. Quand je parle de nous, je parle de monsieur Luc Leblanc qui travaille pour Pesca ainsi que moi, et nous nous sommes rendus à New Richmond pour voir quel était l'état de la préoccupation des personnes.

Alors nous avons visité les différents sites avec madame la mairesse et en compagnie de monsieur Leblanc ainsi que moi-même, pour demander à la mairesse d'où vous voudriez

avoir des photos des simulations, alors que c'était très proche de ce que nous, nous avons projeté.

3310

Nous avons fait les photos, mais je suis pas sûr que nous avons fait les simulations, je vérifierai avec Patrick tout à l'heure, ça, je m'en souviens moins de cette partie-là. Mais par contre aussi, nous avons été sur le territoire presque à tous les jours, pendant seize (16) ou dix-huit (18) jours.

3315

Nous avons pris des photos afin de savoir exactement quelles étaient les conditions de météo pour vraiment être capables de faire les choses de la bonne façon.

Je pense que ça s'est fait comme en deux (2) étapes, là. Toute la période d'étude de l'impact, comme parlait monsieur Bernard.

3320

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bernard, de toute façon, s'il y a des aspects sur lesquels vous êtes insatisfait, la Commission aimerait le savoir éventuellement dans le cadre d'un mémoire que vous pourriez venir présenter ici lors de la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu à peu près dans un mois, le 14 novembre, je crois.

3325

PAR M. RÉAL BERNARD:

D'accord.

3330

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

3335

Je vais demander à madame Hawey de fermer le registre. La Commission aurait quelques questions résiduelles qui devraient être assez courtes pour compléter son dossier!

3340

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

La première question! Il existe un programme d'encouragement à la production de l'énergie éolienne, un programme fédéral de Ressources naturelles Canada, des subventions d'un sou par kilowattheure (1 ¢/kWh).

3345

3350 Ce que nous avons appris, c'est que ce programme est pour le moment gelé. La Commission voudrait savoir si le fait que vous ne bénéficiez pas de ce programme peut nuire à la rentabilité de l'entreprise?

PAR M. GUY DUFORT:

3355 Monsieur Bouchard répondra à la question.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3360 C'est un des facteurs, lorsqu'on développe un projet – le contrat qu'on a avec Hydro-Québec, à propos de cette subvention-là, c'est que si on obtient cette subvention-là, soixante-quinze pour cent (75 %) de ce montant-là est retourné à Hydro-Québec, et on ne garde que le quart.

3365 C'est sûr que si on l'obtient, ça aide à la rentabilité du projet, mais si on l'a pas, ça nous nuit, mais ça ne rend pas le projet non viable.

PAR LE PRÉSIDENT:

3370 D'accord.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3375 Mais ça le fragilise bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

3380 OK. Vous allez voir, ce sont pas des questions qui sont tissées l'une dans l'autre, c'est des questions complètement différentes!

Vous avez prévu des socles de béton de deux virgule deux mètres (2,2 m) d'épaisseur à la base de chacune des éoliennes, et vous avez indiqué que les éoliennes étaient prévues sur des emplacements avec des sols d'une épaisseur de cinquante centimètres (50 cm) et plus.

3385 Est-ce qu'il y a une façon d'installer les éoliennes ou plusieurs façons, ou deux (2) ou trois (3) façons d'installer les éoliennes sur les socles autrement dit?

PAR M. GUY DUFORT:

3390 Monsieur le Président, je vais laisser la parole à monsieur Bouchard pour aller dans les détails.

Habituellement, nous avons trois (3) sortes de formes ou trois (3) sortes d'ancrages pour les bases de béton, et je vais laisser monsieur Bouchard aller dans les détails.

3395

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Il y a trois (3) sortes de socles. Celui qui est surtout notre privilégié, on pourrait dire, c'est ce qu'on appelle le socle de masse qui est celui que vous parlez. J'essaie juste voir si je pourrais pas vous montrer à quoi ça ressemble!

3400

Ça fait que c'est parce que là, j'avais pas prévu la question, ça fait que là, je suis perdu dans mes présentations!

3405

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, l'image n'est pas indispensable!

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3410

C'était juste pour vous clarifier ça.

Le deuxième socle, c'est un socle...

3415

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais le premier?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3420

Le premier, c'est de masse, c'est-à-dire que c'est celui de forme octogonale, qui a quinze mètres (15 m) de diamètre et qui a à peu près deux (2 m) à trois mètres (3 m) de profond.

3425

Celui-là est prévu normalement pour un type genre, à Baie-des-Sables, on avait beaucoup de ce type-là. C'est-à-dire où il y a de la terre arable d'une épaisseur assez importante, mais qui a une capacité portante tout de même, et on assoit l'éolienne sur ce genre de masse là. Et c'est plutôt la masse du béton qui fait l'ancrage de l'éolienne.

3430

Le deuxième type est un type qu'on appelle ancrage au roc. Si on trouve des endroits où le roc est propice à ce genre d'ancrage là, on perce des trous et on crée, ça, c'est le socle de masse, vous voyez à peu près la dimension avec les ouvriers qui travaillent dessus. Et le bout qui dépasse qui est à peu près un mètre (1 m), entre un mètre (1 m) et huit cents centimètres (800 cm), c'est la partie qui est vraiment la dimension de la tour.

3435

Quand on a un socle ancré au roc, nous creusons un plus petit trou, beaucoup plus petit, et avec une foreuse, on ancre des ancrages au roc et on coule à ce moment-là la base de béton avec l'ancrage au roc.

3440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il y a pas de dynamitage?

3445 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Il peut arriver le dynamitage, mais on va éviter le dynamitage autant que possible, parce que le dynamitage sera utilisé mais à très très faible puissance, parce qu'une des caractéristiques qu'on ne veut pas, quand on dynamite un roc, c'est de le fissurer.

3450 Donc s'il y a nécessité de dynamitage, nous le faisons très précautionneusement, parce que ça protège notre ancrage. Si on ferait du dynamitage fort, on va briser notre ancrage et on va perdre toutes les caractéristiques.

3455 Ceci, c'est le début d'un autre type qui est le troisième type qui est sur pieux. C'est-à-dire qu'à Baie-des-Sables on en a attrapé quelques-uns comme ça, et on en a à Anse-à-Valleau aussi. C'est des sols où le sol n'a pas de capacité portante, ne peut pas supporter le poids de l'éolienne, donc on est obligé de planter des pieux à une certaine profondeur.

3460 Habituellement, à Baie-des-Sables, c'était environ soixante-cinq pieds (65 pi), soixante-dix pieds (70 pi). Anse-à-Valleau, c'est un petit peu plus profond, mais ça varie jusqu'à temps qu'on obtienne une résistance à l'enfoncement et on installe notre fondation de l'éolienne là-dessus. Et ça nous permet de monter.

Donc il y a trois (3) types.

3465

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, excellent. Vous avez indiqué aussi dans l'étude d'impact que le bois qui serait coupé serait distribué aux usines des environs.

3470

Est-ce que vous vous êtes assurés auprès des usines aux environs qu'elles pouvaient recevoir cette quantité ou ce volume de bois?

PAR M. GUY DUFORT:

3475

Monsieur le Président, je vais laisser la parole à madame Gaudreault, ingénieur forestier, qui, si elle en sent le besoin, pourra référer à monsieur Bouchard par la suite.

PAR Mme JEANNE GAUDREULT:

3480

J'aimerais que vous me répétiez la question, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

3485

Oui. Est-ce que vous vous êtes assurés auprès des usines environnantes qu'elles pouvaient recevoir le bois que vous allez couper pour vos travaux

PAR Mme JEANNE GAUDREULT:

3490

On n'est pas encore rendu à cette étape-ci, étant donné que les entrepreneurs n'ont pas encore été choisis.

3495

Si je peux référer au parc éolien L'Anse-à-Valleau, avant d'émettre les permis d'intervention, le secteur Forêt s'assure que l'industriel et le promoteur vont négocier, à savoir si l'industriel est justement prêt à prendre les volumes de bois.

PAR LE PRÉSIDENT:

3500

Et dans la négative?

PAR Mme JEANNE GAUDREULT:

On va se tourner vers un autre industriel tout simplement.

3505

C'est que le secteur Forêt va préférer envoyer les bois vers les industries où il y a des bénéficiaires de contrats d'approvisionnement. Par contre, si l'industriel ne peut le prendre parce que sa cour est pleine ou autre raison, on va se tourner vers un autre industriel qui est peut-être un peu plus loin et qui a pas un contrat d'approvisionnement sur le terrain où nous serons.

3510

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Alors voici qui complète nos questions.

3515

3520

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

3525

Voici aussi qui complète la première partie de l'audience publique! Elle est donc terminée. Si par ailleurs, des participants avaient des questions additionnelles à acheminer à la Commission, la Commission se fera un devoir bien sûr de lire ces questions et éventuellement de les acheminer à son tour à la personne-ressource ou au promoteur selon le cas.

3530

Toutefois, n'attendez pas trop longtemps, je pense qu'au cours des prochains jours, ça va, et plus le temps passe, plus il devient tard.

3535

La deuxième partie de l'audience publique débutera le 14 novembre. Il est possible que cette deuxième partie ne dure qu'un seul soir, dépendamment du nombre de mémoires.

3540

Donc lors de sa deuxième partie, la disposition de la salle sera passablement différente. Il n'y aura pas de personnes-ressources à ma gauche ni le promoteur à ma droite. Par contre, ils peuvent être dans la salle et ils peuvent se prévaloir du droit de rectification, dans la mesure où si des mémoires contenaient des erreurs de fait et non pas des opinions, on peut pas corriger une opinion, on peut corriger le fait.

3545

Je vous demande, et j'insiste là-dessus, il y a moins de monde aujourd'hui qu'hier, mais si vous pouvez transmettre l'information, j'insiste sur le fait d'informer le plus rapidement possible madame Gélinas de votre intention de déposer un mémoire. Et je vous invite fortement à le faire avant le 31 octobre.

3550

Les personnes qui ignorent comment écrire ou rédiger un mémoire, il existe en arrière de la salle un feuillet qui donne les grandes lignes de ce que peut contenir un mémoire.

3555

Alors la personne clé, la personne-ressource, je vous le rappelle, c'est madame Monique Gélinas. Vous pouvez la rejoindre au bureau à Québec à 1-418-643-7447, le poste 423, je répète tranquillement! 418-643-7447 au poste 423.

Si vous désirez composer un numéro gratuit, c'est le 1-800-453-4732 et au même poste.

Je répète! 1-800-463-4732, le poste 423 toujours.

3560

Les transcriptions des séances de la première partie seront déposées dans les centres de consultation et dans le site Internet d'ici environ une semaine. Voilà!

Il ne me reste qu'à remercier tout le monde. Je remercie le promoteur et son équipe, je remercie les personnes-ressources, et je vous remercie vous, participants. Merci d'avoir été courtois, merci d'avoir assuré le respect.

3565 Et je vous demande, j'insiste à vous revoir dans à peu près un mois lors du dépôt de la lecture des mémoires. Merci et au revoir.

3570

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3575

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.